Conférence du désarmement

5 mars 2013

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent quatre-vingt-unième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 mars 2013, à 10 h 10

Président(e): M^me^ Sujata Mehta ..... (Inde)

GE.13-64218 (F) 120515 150515

1364218

Merci de recycler

La Présidente (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1281e séance plénière de la Conférence du désarmement. Tout d'abord, et avant d'aller plus loin, je voudrais souhaiter une très chaleureuse bienvenue à l'Ambassadrice de Cuba, Mme Anayansi Rodríguez Camejo, qui vient de prendre ses fonctions de représentante de son Gouvernement à la Conférence du désarmement. Au nom de mon propre Gouvernement et au nom de la Conférence, Madame l'Ambassadrice, je tiens à vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles.

Les délégations se souviennent sans doute que, lors de notre dernière séance plénière, le 27 février, il a été annoncé que la séance plénière d'aujourd'hui serait consacrée à la question du désarmement nucléaire, c'est-à-dire à une des questions centrales inscrites à l'ordre du jour de cette instance, afin de permettre aux États membres de la Conférence du désarmement et aux autres délégations intéressées d'exprimer leurs positions sur cette question de première importance. Inutile de préciser que les délégations conservent toute liberté d'aborder d'autres thèmes si elles le jugent nécessaire, conformément au Règlement intérieur de la Conférence.

Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont indiqué qu'elles souhaitaient s'exprimer aujourd'hui.

La première oratrice est l'Ambassadrice de Cuba.

Mme Anayansi Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de cette auguste instance. Nous sommes convaincus que votre expérience de la diplomatie et vos qualités personnelles nous permettront de progresser sensiblement, y compris dans des moments aussi difficiles que ceux que nous traversons. Je voudrais vous remercier et remercier les autres délégations de vos aimables paroles de bienvenue, et affirmer l'importance que j'accorde personnellement au travail de cette instance, à laquelle je suis profondément attachée. C'est dans cette instance que j'ai fait mes premières armes en diplomatie, il y a plus de dix ans, alors que j'étais encore deuxième secrétaire. Je regrette seulement que la Conférence du désarmement en soit toujours au même point qu'il y a dix ans, mais je demeure convaincue que, grâce à votre précieuse expérience, nous serons en mesure de trouver une issue à cette situation déplorable.

J'aimerais également dire que mon pays est prêt à n'épargner aucun effort pour permettre à la Conférence du désarmement de progresser réellement. Cuba souhaite que le mécanisme du désarmement des Nations Unies, dans son ensemble, et la Conférence du désarmement, en particulier, qui est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, soient utilisés de la façon la plus efficace possible. Dans le même temps, nous sommes convaincus que la paralysie qui bloque aujourd'hui une bonne partie de ce système n'est pas tant imputable aux méthodes de travail qu'à l'absence de volonté politique de la part d'un certain nombre d'États qui rechignent à l'idée de faire des progrès effectifs, particulièrement dans le domaine du désarmement nucléaire, question qui est en discussion aujourd'hui, dans le cadre de la présente séance plénière.

Cuba est très consciente de la nécessité de faire progresser véritablement les négociations et les discussions concernant le désarmement et la limitation des armements. En particulier, je tiens à réaffirmer que nous attachons la plus haute importance à la réalisation d'un désarmement nucléaire.

Nous jugeons préoccupante l'idée avancée par certains États et tendant à marginaliser la Conférence du désarmement au profit d'autres instances et mécanismes pour négocier des traités de désarmement. Une telle solution marquerait un recul périlleux. La solution ne passe pas par le mépris de cette instance ni par une diminution de son rôle. Au contraire, aujourd'hui plus que jamais, nous avons tous pour responsabilité de la

préserver et de la renforcer. Cuba réaffirme l'importance du multilatéralisme en tant que principe de base des négociations de désarmement.

La Conférence du désarmement doit adopter, dès que possible, un programme de travail équilibré et complet reflétant les véritables priorités dans le domaine du désarmement. Cette instance est prête à négocier, immédiatement et parallèlement, un traité sur l'élimination et l'interdiction des armes nucléaires, un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, un traité octroyant aux États qui, comme Cuba, ne sont pas dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité effectives qui les mettent à l'abri de l'emploi ou de la menace de ces armes et, enfin, un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Mon pays est également favorable à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Dans le même temps, nous restons convaincus que la négociation d'un traité sur les matières fissiles serait une mesure constructive, certes, mais insuffisante si des mesures ultérieures en faveur du désarmement nucléaire n'étaient pas définies.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes aura lieu à New York dans les tout prochains jours. La question du commerce des armes est une question particulièrement complexe sur laquelle les divergences de vues demeurent importantes. Pour cette raison, Cuba a une nouvelle fois exhorté tous les États à agir sur la base d'objectifs raisonnables et réalistes. Tout critère ou paramètre régissant le transfert des armes qui figurerait dans le traité devra être précis, objectif, transparent, prévisible et applicable de façon cohérente. Cuba n'appuiera pas l'adoption de critères susceptibles d'être appliqués de façon discriminatoire ou sélective par certains États dans le but d'introduire des liens de conditionnalité ou d'exercer des pressions.

Le futur traité devra être pleinement conforme aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment aux principes de non-ingérence dans les affaires internes, de respect de l'égalité souveraine, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale de tous les États.

De même, il est primordial que le futur instrument ne porte pas atteinte et n'impose aucune restriction au droit de légitime défense tel qu'il est défini à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Pour nous, la Conférence à venir sera un succès si elle nous permet d'établir, à l'issue d'un processus transparent et sans exclusive, un instrument qui prenne pleinement en compte les points de vue et les préoccupations de l'ensemble des États et qui soit universellement acceptable. C'est seulement de cette façon que nous parviendrons à élaborer un traité solide, équilibré et universellement acceptable sur le commerce des armes, c'est-à-dire un traité efficace.

La sécurité internationale est menacée par l'existence même des armes nucléaires et la survie de l'humanité repose sur leur élimination totale. C'est pourquoi il importe au plus haut point d'avancer dans l'élimination et l'interdiction complète des arsenaux nucléaires. La Conférence du désarmement doit accorder la première place au désarmement nucléaire dans son programme de travail, et elle doit se fixer pour objectif d'ouvrir de toute urgence des négociations relatives à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes nucléaires et sur leur destruction, qui conduirait à l'élimination totale de ces armes dans des conditions, non discriminatoires et vérifiables, suivant un calendrier précis.

Sur proposition des membres du Mouvement des pays non alignés et pour la première fois de son histoire, l'Assemblée générale a adopté, en décembre dernier, une résolution dans laquelle elle convoque une réunion de haut niveau des États Membres consacrée à la question du désarmement nucléaire, réunion qui se tiendra le 26 septembre 2013.

Cuba espère que cette réunion nous fera faire un pas de plus vers la réalisation du désarmement nucléaire, et elle encourage tous les États à participer à cette rencontre au niveau de représentation le plus élevé possible.

Enfin, Madame la Présidente, je tiens à vous réitérer mon appui inconditionnel et à réaffirmer la volonté de la délégation cubaine de collaborer avec vous dans l'accomplissement de vos tâches.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice de Cuba de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Ravinatha Pandukabhaya Aryasinha.

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous remercier de la façon dont vous dirigez les discussions de la Conférence du désarmement. Je suis sensible à la manière ouverte et transparente, sans exclusive, dont vous exercez votre mandat. La délégation sri-lankaise accueille avec satisfaction votre initiative de consulter les États membres afin de faire avancer les travaux de la Conférence et vous assure de son appui et de sa coopération sans réserve dans l'accomplissement de cette difficile tâche; elle place toute sa confiance dans votre dynamisme. Je saisis également cette occasion de souhaiter un bon retour parmi nous à l'Ambassadrice de Cuba.

Sri Lanka attache une grande importance à la Conférence du désarmement, qui est l'instance multilatérale unique de négociation dans ce domaine. Dans ce contexte, nous regrettons que la Conférence ne soit toujours pas parvenue à un consensus sur son programme de travail. Les États membres doivent impérativement continuer de déployer des efforts concertés dans le but de s'entendre rapidement sur le programme de travail de la Conférence. Ma délégation est fermement convaincue que l'adoption d'un programme de travail ne sera possible que dans un climat de confiance et de respect sans exclusive pour la sécurité de tous les États membres.

Le désarmement nucléaire reste la priorité absolue de Sri Lanka s'agissant du travail de la Conférence. Ma délégation demeure préoccupée par l'existence des armes nucléaires et par le risque de l'emploi ou de la menace de ces armes, qui mettent l'humanité en péril. L'engagement de Sri Lanka en faveur de l'élimination de la menace des armes nucléaires s'exprime à travers les obligations juridiques internationales souscrites dans le domaine du désarmement. Je suis convaincu qu'il faudra élaborer un plan clair, réalisable et crédible en faveur d'un désarmement nucléaire multilatéral pour parvenir à l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires. Sri Lanka, pays attaché à l'idée d'un désarmement complet, encourage les États membres à négocier une convention générale sur les armes nucléaires.

En outre, Sri Lanka appuie l'idée de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, afin d'examiner les questions se rapportant au désarmement. Nous regrettons l'absence persistante de consensus sur la convocation d'une telle session. La nécessité de renforcer le mécanisme de désarmement nucléaire est illustrée par les récents événements qui se sont produits au mépris de la résolution 1874 du Conseil de sécurité de l'ONU, de 2009. Sri Lanka ne cesse d'encourager les États dotés d'armes nucléaires à désarmer dès que possible.

Ma délégation estime qu'il est urgent de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. Dans ce contexte, il faut impérativement entamer des négociations en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis. Lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, il a été décidé de tenir, le 26 septembre 2013 à New York, une réunion de haut niveau consacrée à la question du désarmement nucléaire. Ma délégation pense que cette réunion offrira aux États Membres l'occasion de poursuivre les discussions sur l'élimination totale des armes nucléaires.

Je le répète, il est primordial que la Conférence engage un travail de fond sur la base d'un programme de travail équilibré et complet. Nous pensons que des débats ciblés sur l'ensemble des points de l'ordre du jour pourraient nous permettre de mieux cerner les positions des uns et des autres et d'aller de l'avant.

Madame la Présidente, je conclus en vous souhaitant un mandat aussi fructueux que possible à la présidence de la Conférence du désarmement, et je vous assure de la coopération sans réserve de Sri Lanka dans l'accomplissement de vos tâches.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de Sri Lanka de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande, M. Andras Kos, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. Kos (Irlande) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Les pays suivants s'associent à la présente déclaration: Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Islande, Serbie, Albanie et République de Moldova.

Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous assurer de tout notre appui. Dans notre déclaration du 22 janvier 2013, nous avons exposé la position d'ensemble de l'Union européenne sur la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Nous demeurons particulièrement troublés par le blocage persistant de cette instance. Nous saluons les efforts que vous et vos collaborateurs déployez pour faire progresser nos travaux. Nous saisissons cette occasion d'exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur de la Hongrie, M. Dékány, ainsi qu'à ses collaborateurs. Nous soulignons une nouvelle fois aujourd'hui que les échanges de vues sur les principales questions ne remplaceront jamais ce qui est au centre de notre action, à savoir l'adoption et l'exécution d'un programme de travail devant conduire à l'ouverture de négociations. Nous ne devons pas donner l'impression que la Conférence du désarmement avance alors qu'elle ne le fait pas.

Pour en venir au thème de la présente séance, l'Union européenne souhaite réaffirmer son engagement en faveur des efforts entrepris à l'échelle mondiale dans le but de rendre le monde plus sûr pour tous les pays et de créer les conditions requises pour l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs inscrits dans le TNP. L'Union européenne considère toujours le TNP comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, comme le socle de l'effort de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et comme un élément important de la poursuite du développement des applications nucléaires civiles. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible et inconditionnel aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Face aux risques actuels de prolifération, nous sommes convaincus qu'il est, aujourd'hui plus que jamais, primordial de préserver et renforcer son autorité et son intégrité.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur du désarmement nucléaire. L'Union européenne a toujours souligné la nécessité de poursuivre les réductions d'ensemble des stocks mondiaux d'armes nucléaires, notamment de la part des États qui possèdent les arsenaux les plus importants, en s'appuyant sur les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence pour orienter les mesures de désarmement nucléaire et de limitation des armements nucléaires à prendre en vue de contribuer à l'avènement et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. En conséquence, nous accueillons avec satisfaction le fait que certains États dotés d'armes nucléaires, en particulier des États membres de l'Union européenne, ont rendu publiques davantage d'informations sur les armes en leur possession, et nous appelons les autres États concernés à agir dans le même sens.

L'année dernière, à Vienne, la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP a ouvert la voie à un nouveau cycle d'examen du Traité. Nous espérons qu'à l'occasion de la deuxième session du Comité préparatoire, qui aura lieu à Genève dans quelques semaines, nous serons en mesure d'avancer encore dans l'évaluation de l'application de tous les éléments du plan d'action destiné à renforcer les trois piliers du Traité. L'Union européenne reste déterminée à aider le Président désigné, l'Ambassadeur Feruta, dans les efforts qu'il mène pour faire de cette deuxième session un succès.

Nous avons pris acte avec regret du report de la conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, une conférence qui, conformément à la décision prise lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, aurait dû avoir lieu en 2012. L'Union européenne appuie les préparatifs entrepris et toujours en cours en vue d'assurer le succès d'une conférence qui devrait réunir l'ensemble des États de la région, de même que les inlassables efforts faits par l'Ambassadeur Laajava pour préparer le terrain à cette fin. Nous espérons que la conférence pourra se tenir le plus tôt possible cette année. L'Union européenne s'emploie activement à appuyer ce processus, notamment à travers son initiative pour la non-prolifération (Non-Proliferation consoritum) et par l'organisation d'un ensemble de séminaires consacrés à cette question, notamment en 2008, 2011 et novembre 2012.

La communauté internationale reste confrontée à des défis majeurs dans le domaine de la prolifération, qu'il convient de relever avec détermination afin de préserver l'autorité et l'efficacité du régime institué par le TNP. L'essai nucléaire auquel a procédé récemment la République populaire démocratique de Corée a été condamné par la communauté internationale, car il représente une menace sérieuse pour la paix et la sécurité régionales et internationales et une atteinte grave aux principes énoncés dans le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans ses conclusions du 18 février 2013, le Conseil de l'Union européenne a réprouvé avec la plus grande fermeté cet essai nucléaire, qui viole de façon flagrante les obligations internationales découlant des résolutions 1718, 1784 et 2087 du Conseil de sécurité de l'ONU, et il a exigé des dirigeants de ce pays qu'ils s'abstiennent de tout nouvel essai. Dans le prolongement des sanctions inscrites dans la résolution 2087 du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union européenne a décidé de renforcer les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, en adoptant des mesures séparées dans ce sens. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à renoncer complètement et d'une manière vérifiable et irréversible à l'ensemble de ses programmes nucléaires et à tous ses programmes relatifs aux missiles balistiques, ainsi qu'à reprendre une coopération constructive avec la communauté internationale et, en particulier, avec les partenaires des pourparlers à six, dans le but d'œuvrer à une paix et une sécurité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée.

À la lecture des derniers rapports du Directeur général de l'AIEA, l'inquiétude internationale grandit en ce qui concerne le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. L'objectif de l'Union européenne reste de parvenir à un règlement négocié, global et durable de la situation. Le groupe UE3+3 − c'est-à-dire la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique − présidé par le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité demeure ferme, déterminé et uni dans la recherche, non seulement d'une solution diplomatique prompte permettant de lever les graves doutes de la communauté internationale au sujet du caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, en application du TNP, mais aussi de la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Le 26 février dernier, à Almaty, au Kazakhstan, le groupe UE3+3 a soumis une proposition révisée, équilibrée et équitable, portant sur une première mesure de confiance. Tout en visant à lever les graves doutes de la communauté internationale au sujet du caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, cette proposition prend également en compte les vues iraniennes. Nous regrettons que la République islamique d'Iran n'ait pas profité de la réunion d'Almaty pour prendre des mesures concrètes et faire des progrès substantiels. En conséquence, nous l'exhortons à s'impliquer réellement et à prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour rétablir la confiance.

Je voudrais souligner que, pour l'Union européenne, l'ouverture immédiate et la conclusion rapide, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, sur la base du document CD/1299 et du mandat figurant dans ce document, dont la teneur a été reprise ultérieurement dans le document CD/1864, demeurent une priorité absolue. Il est à la fois urgent et important d'ouvrir et de conclure ces négociations, qui représentent une étape essentielle vers l'instauration d'un monde plus sûr pour tous et vers la création des conditions nécessaires à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs définis dans le TNP.

Tous les États membres de l'Union européenne ont voté pour la résolution 67/53 de l'Assemblée générale relative à un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le mécanisme établi par cette résolution contribue utilement à appuyer la Conférence du désarmement sans remettre en cause son autorité et son rôle de premier plan dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires et constitue une priorité absolue pour l'Union européenne. L'Union européenne exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les derniers États de l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité à une date rapprochée. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'Union européenne appelle tous les États à respecter un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou sur toute autre explosion nucléaire, et à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre l'objet et le but du Traité.

En conclusion, je tiens à réaffirmer notre attachement à la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement dont dispose la communauté internationale. Nul doute que l'adoption d'un programme de travail requerra des efforts politiques soutenus de la part de chacun des États membres de la Conférence. Nous regrettons que, cette année encore, la Conférence demeure à ce jour incapable d'adopter un programme de travail. Nous réaffirmons notre volonté de travailler de façon constructive, et nous demandons aux autres délégations d'agir dans le même sens.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Irlande de la déclaration qu'il a prononcée au nom de l'Union européenne et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Alexey Borodavkin.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole devant la Conférence sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces importantes fonctions et d'exprimer l'espoir que, avec vos conseils, la Conférence progressera dans l'accomplissement de son mandat.

La Fédération de Russie a maintes fois exprimé sa volonté d'examiner l'ensemble des questions se rapportant au désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement.

En outre, nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme le principal instrument et outil de la réalisation de l'objectif consistant à débarrasser le monde des armes nucléaires. Nous suivons une démarche responsable et globale dans l'exécution des obligations auxquelles nous avons souscrit en ce qui concerne les trois piliers du Traité. Dans le cadre du processus d'examen, mon pays soumet régulièrement des rapports nationaux consacrés à l'application de toutes les dispositions du Traité, y compris de son article VI.

Nous avons pleinement mis en œuvre le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ce qui nous a permis d'éliminer une catégorie entière de missiles nucléaires. Nous croyons que la mise en œuvre de l'initiative tendant à donner au régime établi par ce Traité une portée mondiale contribuerait au renforcement de la stabilité mondiale et régionale.

En outre, notre pays a pleinement respecté ses obligations au titre du Traité de 1991 sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, lequel a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire des réductions coordonnées et vérifiables des armements stratégiques offensifs de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, et au titre du Traité de Moscou conclu en 2002 par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique.

Au stade actuel, de notre point de vue, la priorité en ce domaine est la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie relatif à de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, entré en vigueur le 5 février 2011, et l'application des normes, concepts et mesures de contrôle énoncés dans ce Traité.

Parallèlement aux armements stratégiques, la Fédération de Russie a réduit plusieurs fois, de façon substantielle, le nombre de ses armes nucléaires non stratégiques. À l'heure actuelle, le potentiel nucléaire non stratégique de la Fédération de Russie représente moins de 25 % de celui de l'URSS en 1991. En outre, toutes les armes nucléaires non stratégiques ont été transférées dans la catégorie des armes non déployées; elles se trouvent toutes sur le territoire national et sont concentrées sur des sites nationaux de stockage, où leur sécurité est assurée.

Nous exhortons tous les pays dotés d'armes nucléaires non stratégiques à suivre l'exemple de la Fédération de Russie et à rapatrier ces armes sur leur territoire, à éliminer toutes les infrastructures étrangères permettant un déploiement rapide et à mettre fin aux préparatifs en vue de pouvoir employer ces armes avec le concours d'États non dotés d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que de telles mesures contribueraient à la consolidation de la sécurité et de la stabilité internationales. Elles ouvriraient également la voie à de nouvelles réductions et limitations des arsenaux nucléaires.

Nous estimons que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires offre un moyen non négligeable de renforcer la sécurité régionale et internationale et le régime de non-prolifération.

Il est important de concrétiser l'idée consistant à établir, au Moyen-Orient, une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs, en application des décisions adoptées lors des conférences d'examen du TNP de 1995 et 2010. Nous sommes convaincus que l'établissement rapide d'une telle zone faciliterait un règlement global des problèmes de non-prolifération et contribuerait effectivement à la paix et à la stabilité dans la région. Dans ce contexte, nous déplorons que, contrairement à ce qui était prévu dans ces décisions, la conférence prévue n'ait pu se tenir en 2012. Néanmoins, en tant que coauteur de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen du TNP de 1995, la Fédération de Russie déploie des efforts intenses, en étroite coopération avec les autres coauteurs et avec le Coordonnateur spécial, M. Laajava, afin que cette conférence puisse se tenir rapidement.

Nous considérons qu'il importe d'assurer l'extension géographique des zones exemptes d'armes nucléaires, afin de résoudre le problème des garanties de sécurité juridiquement contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires. Nous appuyons le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et nous sommes prêts à collaborer avec nos partenaires membres permanents du Conseil de sécurité et avec les États de la région pour donner effet à ce texte, en droit international. Nous considérons qu'il importe d'en faire autant pour le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

S'agissant des prochaines mesures à prendre en vue du désarmement nucléaire, nous considérons que la feuille de route a été définie par le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Je dois vous faire savoir qu'ici à Genève, en avril prochain, la Fédération de Russie organisera la prochaine conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité consacrée à la mise en œuvre du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Lors de cette conférence, nous examinerons, en particulier, la question de la communication, par les États dotés d'armes nucléaires, d'information sur les mesures qu'ils ont prises pour s'acquitter de leurs obligations au titre du TNP. Dans le même temps, il est important de souligner que, de notre point de vue, une action globale, fondée sur la coopération de tous, doit être entreprise pour donner effet à ce que stipule le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Il incombe à tous les États parties au TNP de mettre en œuvre le plan d'action.

C'est pourquoi nous sommes préoccupés par la tendance à s'écarter du plan d'action adopté, par les tentatives de réinterprétation de ce plan et par des conceptions sélectives de sa mise en œuvre, à l'effet, notamment, d'imposer des obligations supplémentaires et de délégitimer non seulement l'emploi des armes nucléaires, mais même la possession de telles armes. Il est à noter que les promoteurs de ces idées figurent au nombre des pays qui appartiennent à des alliances guidées par des doctrines nucléaires. Nous croyons que ces idées détournent notre attention des mesures pratiques qui sont nécessaires pour créer les conditions requises en vue de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires. Se fondant sur les considérations qui viennent d'être énoncées, les cinq États membres permanents du Conseil de sécurité ont décidé de ne pas participer à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se déroule actuellement à Oslo.

Nous sommes convaincus que l'examen des questions relatives au désarmement nucléaire doit être mené dans le cadre de la Conférence du désarmement, avec la participation de tous les États qui possèdent un potentiel nucléaire et sur la base du consensus, afin de protéger les intérêts nationaux de sécurité de chaque État. Nous partageons les préoccupations suscitées par l'incapacité de la Conférence à engager des négociations depuis plus de dix ans. Nous croyons, cependant, que les décisions adoptées

par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session auront pour effet de disperser les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, ce qui pourrait entraîner une fragmentation du désarmement multilatéral et, en fin de compte, une faillite de tous les mécanismes de désarmement des Nations Unies. En outre, les questions qui touchent les aspects vitaux de la sécurité nationale des États ne peuvent et ne doivent être tranchées par un simple vote. Certes, en négligeant cette réalité, nous pourrions susciter une impression de progrès, mais en réalité, nous ne ferions qu'alimenter les divisions et exacerber les tensions internationales. En effet, c'est pour cette raison que nous n'avons pas appuyé la création, par l'Assemblée générale, d'un groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire, et que nous ne participerons pas aux travaux de ce groupe.

Nous avons maintes fois indiqué que nous n'étions pas opposés à l'ouverture de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, cependant que, pour parvenir à un accord véritablement universel répondant aux intérêts de tous les États, les discussions sur ce sujet et, a fortiori, les négociations proprement dites devaient aussi se dérouler dans le contexte de la Conférence du désarmement. Les tentatives visant à remplacer un effort associant l'ensemble des parties intéressées par une démarche réduite à un groupe d'experts restreint ne nous rapprocheront pas de l'objectif désiré. C'est pour cette raison que nous nous sommes abstenus lors du vote par l'Assemblée générale de la résolution établissant un groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il n'existe pour nous aucune différence fondamentale entre des discussions à la Conférence du désarmement et des discussions sur le même thème dans le cadre d'un groupe restreint.

La Fédération de Russie est disposée à progresser vers de nouvelles réductions vérifiables et irréversibles des armes nucléaires. De plus, nous croyons que cet objectif ne pourra être atteint que dans le contexte d'un processus global échelonné et en progressant vers un «traité sur un désarmement général et complet», tel qu'envisagé à l'article VI du TNP.

Il convient de préciser que le désarmement, nucléaire ou autre, ne sera possible que dans la mesure où les conditions appropriées seront réunies et sur la base de principes fondamentaux, dont les plus importants sont le maintien de la stabilité stratégique mondiale, une sécurité indivisible pour tous et l'absence de toute tentative d'établir une domination par le recours à la force armée ou de renforcer la sécurité d'un État au détriment de celle des autres. L'avènement d'un monde plus sûr requiert le règlement de tout un éventail de questions, en particulier la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, le rejet de toute démarche unilatérale tendant à établir des systèmes balistiques de défense antimissile, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'élimination des déséquilibres qualitatifs et quantitatifs des arsenaux d'armes classiques en Europe et un processus échelonné permettant à tous les États dotés de capacités nucléaires militaires de mener des efforts concertés en faveur d'un désarmement nucléaire.

Le règlement de ces problèmes d'importance majeure requiert des efforts concertés de la part de la communauté internationale. La Fédération de Russie est prête à prendre part à cet effort.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M^me^ Joanne Adamson.

M^me^ Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

La question du désarmement nucléaire revêt une importance particulière aux yeux du Royaume-Uni, et la Conférence du désarmement est l'instance de prédilection au sein de laquelle la communauté internationale traite la question du désarmement nucléaire. Il y a par conséquent beaucoup à dire sur le sujet. Pour gagner du temps, je vais distribuer la version intégrale de mon intervention et me contente d'en résumer ici les principaux points. Si je saute tel ou tel passage, ce n'est pas parce qu'il me tient moins à cœur que le reste de ma déclaration, mais uniquement pour ne pas abuser de votre patience.

Il y a longtemps que le Royaume-Uni est acquis à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous continuons à jouer un rôle actif dans les efforts menés pour édifier un environnement international dans lequel aucun État ne ressentira plus la nécessité de posséder des armes nucléaires. Malheureusement, nous n'y sommes pas encore. Les arsenaux nucléaires restent considérables, le nombre d'États possesseurs d'armes nucléaires a augmenté au lieu de diminuer, et il risque fort d'augmenter encore. Plusieurs des pays qui possèdent des armes nucléaires ou qui s'efforcent d'en acquérir se trouvent dans des régions caractérisées par une grande instabilité ou par des tensions, de sorte que les conditions de l'apparition d'une nouvelle menace nucléaire sont réunies, malgré la fin de la guerre froide.

Certes, les risques de prolifération demeurent élevés, et certains États sont toujours en possession d'arsenaux nucléaires bien plus importants que le sien, mais le Royaume-Uni a clairement fait savoir qu'il ne conserverait qu'une force de dissuasion nucléaire minimale crédible pour garantir sa sécurité en dernier ressort.

En 2007, le Parlement du Royaume-Uni a examiné et adopté à une large majorité une décision visant à poursuivre le programme de renouvellement de la force nationale de dissuasion nucléaire. Dans son bilan de 2010 de la défense stratégique et de la sécurité, le Gouvernement du Royaume-Uni a indiqué que notre pays conserverait en permanence une force de dissuasion sous-marine et qu'il engagerait les opérations de remplacement des sous-marins existants, dont la mise hors service interviendrait dans les années 2020. Cette politique du Royaume-Uni demeure inchangée.

Une étude connue sous le nom de Trident Alternatives Study est en cours, et les résultats devraient être communiqués au Premier Ministre et au Vice-Premier Ministre dans le courant du premier semestre de 2013. Il est par conséquent trop tôt pour spéculer sur les conclusions de l'étude. Un document non confidentiel concernant cette étude sera publié en temps voulu, et je me ferai un plaisir d'en communiquer la teneur à la Conférence.

Telle est donc notre politique de dissuasion nucléaire. Je voudrais maintenant parler du désarmement. Il est parfois demandé au Royaume-Uni de rendre ses actes conformes à ses paroles. La réalité montre que nous avons déjà pris des mesures importantes. Alors que nous vivions dans un monde de guerre froide dans lequel des dizaines de milliers d'ogives nucléaires étaient prêtes à être lancées sur le champ, nous vivons aujourd'hui dans un monde dans lequel les grandes puissances nucléaires ont réduit dans des proportions significatives leurs arsenaux, cessé de cibler qui que ce soit et réduit la disponibilité opérationnelle de leurs armes nucléaires. Récemment, en 2010, nous avons assisté à la signature du nouveau traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie, c'est-à-dire entre les détenteurs des arsenaux qui sont de loin les plus conséquents. Aux termes de ce traité, les deux pays se sont engagés à réduire de moitié le nombre de lanceurs de missiles nucléaires stratégiques et à ramener le nombre d'ogives déployées à un seuil de près de deux tiers inférieur à ce qui avait été décidé en 1991.

La même année, nous avons été témoins de l'adoption du premier plan global d'action jamais défini dans le contexte du Traité sur la non-prolifération, dans lequel les 189 parties ont réaffirmé leur attachement au Traité et leur volonté de faire des progrès tangibles dans la réalisation de notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires.

Dans ce plan d'action, les États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement d'avancer de façon concrète dans la mise en œuvre de mesures conduisant au désarmement nucléaire, notamment en réduisant le stock mondial d'armes et en diminuant encore le rôle et la place de l'arme nucléaire dans leurs doctrines militaires. L'année prochaine, lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra à New York, nous rendrons compte publiquement des progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action.

Les antécédents du Royaume-Uni en ce qui concerne le désarmement nucléaire sont éloquents.

Après la fin de la guerre froide, nous avons réduit le nombre de nos armes nucléaires dans des proportions considérables. Depuis près de vingt ans, nos armes nucléaires ne visent plus aucun adversaire, et leur mise à feu est désormais soumise à une alerte de plusieurs jours. Nous avons renforcé ces acquis en annonçant, dans notre bilan de 2010 de la défense stratégique et de la sécurité, que nous allions réduire nos exigences en matière de disponibilité opérationnelle des ogives, dont le nombre serait ramené de moins de 160 à 120 au maximum, réduire les stocks d'ogives à 180, ramener de 48 à 40 le nombre d'ogives embarquées à bord de nos sous-marins et réduire à un maximum de huit le nombre de missiles opérationnels. Notre politique consiste à conserver une force de dissuasion minimale crédible et à n'envisager le recours à l'arme nucléaire que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, y compris pour assurer la défense de nos alliés de l'OTAN. Ce sont là des actes, et non pas uniquement des paroles.

Il va sans dire que des mesures unilatérales ne suffiront pas, à elles seules, à produire les résultats que le monde attend et exige. C'est seulement en avançant ensemble et à travers un désarmement équilibré et réciproque, que nous parviendrons à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Nous ne pourrons atteindre cet objectif qu'en établissant entre les États un climat de confiance à même de les convaincre qu'ils peuvent désarmer en toute sécurité.

C'est pour cette raison que le Royaume-Uni a engagé à Londres, en 2009, un dialogue entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, échange au cours duquel nous avons réaffirmé notre appui inconditionnel au Traité sur la non-prolifération et entamé des discussions utiles − veuillez excuser ma référence à l'honorable lord: je comprends bien que nous ne sommes pas ici à la Chambre des Lords − dans le but d'approfondir la compréhension mutuelle dont nous avons besoin pour progresser dans la réalisation de nos engagements communs en matière de désarmement. Dans l'intervalle, nous nous sommes à nouveau réunis à Paris, en 2011, puis à Washington, l'année dernière, et nous nous sommes retrouvés entre-temps pour débattre des questions de désarmement.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité tiendront une quatrième conférence en avril prochain, à Moscou. Pour rendre ce processus efficace, l'élan devra impérativement être maintenu à la conférence qui suivra. Nous devrons être capables d'apporter la démonstration de nos progrès sur un large éventail de questions, notamment sur l'intention qui est la nôtre de rendre compte de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. C'est là une question sur laquelle la communauté internationale attend des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qu'ils jouent un rôle de premier plan, et le Royaume-Uni sera au cœur des efforts entrepris pour atteindre ce but.

Si nous voulons aborder avec réalisme la question du désarmement mondial, il est tout aussi important d'établir la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui en sont dépourvus. À cette fin, nous menons avec la Norvège un travail novateur sur la vérification du démantèlement des ogives, vérification qui sera un élément essentiel de tout futur régime mondial de désarmement. Avec cette initiative, c'est la première fois

qu'un État doté d'armes nucléaires travaille de façon aussi ouverte avec un État non doté d'armes nucléaires sur une question aussi sensible.

Cette initiative nous a offert, au Royaume-Uni comme à la Norvège, la possibilité d'en apprendre beaucoup sur la façon dont les puissances nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires pouvaient travailler efficacement ensemble à la réalisation de notre objectif commun. Nous avons fait part de ces enseignements aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité et à divers États non dotés d'armes nucléaires, mais aussi au Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP lors de la session du Comité qui s'est déroulée à Vienne l'année dernière. Nous continuerons à faire connaître l'évolution de nos travaux au fur et à mesure qu'ils progresseront. Forts de cet élan, nous avons engagé avec le Brésil des consultations sur l'établissement d'un dialogue ciblé sur le désarmement. Nous estimons que de tels échanges avec les États non dotés d'armes nucléaires constituent un apport essentiel à l'effort que nous menons dans le but de créer des conditions propices au désarmement multilatéral. Nos paroles sont aussitôt suivies d'actes.

Aujourd'hui, de nombreux pays sont réunis à Oslo pour débattre de la question des incidences humanitaires d'une explosion nucléaire. Le Royaume-Uni et les autres membres permanents du Conseil de sécurité n'assistent pas à cette réunion, et je voudrais vous expliquer pourquoi.

Comme je l'ai dit, le Royaume-Uni demeure déterminé à atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, et notre décision de ne pas assister à la conférence de cette semaine n'y change rien.

La question examinée à Oslo est une question grave. Nous sommes conscients de la gravité des conséquences qu'entraînerait l'emploi d'une arme nucléaire, et nous continuerons à tout mettre en œuvre pour éviter de tels extrémités.

Tous les pays ont intérêt à tout faire pour éviter une guerre nucléaire, car, dans un tel conflit, il ne peut y avoir de vainqueur.

Nous croyons qu'au stade actuel tous nos efforts doivent tendre à remettre la Conférence du désarmement au travail, de sorte que nous puissions adopter un programme de travail complet qui nous permettra d'avancer sur le front du désarmement nucléaire. Pour le Royaume-Uni, la priorité absolue doit être la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, mais nous avons fait preuve d'une grande souplesse en réponse aux présidents de la Conférence du désarmement qui nous demandaient d'accepter quelque chose de légèrement différent de notre programme de travail idéal. Nous ne cherchons nullement à entraver le désarmement nucléaire multilatéral.

Nous éprouvons le plus grand respect pour tous ceux qui militent contre l'arme nucléaire, mais nous ne partageons pas leur point de vue en ce qui concerne la légitimité de ces armes, ni l'idée selon laquelle une interdiction des armes nucléaires constitue un bon moyen de progresser vers leur élimination complète. Nous redoutons que la rencontre d'Oslo détourne l'attention générale de la démarche qui a fait ses preuves comme moyen efficace de réduire les dangers nucléaires, à savoir une approche pratique et échelonnée réunissant l'ensemble des possesseurs d'armes nucléaires. Seule une telle démarche peut nous permettre d'envisager avec réalisme l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue russe, nous croyons également que tous les États parties au TNP ont le devoir de s'attacher à mettre en œuvre les mesures définies dans le plan d'action de 2010, qu'elles portent sur le désarmement, sur la non-prolifération ou sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous sommes à mi-parcours du cycle d'examen du TNP, qui couvre cinq années, mais certains semblent déjà avoir renoncé au plan d'action au profit de mécanismes de substitution qui risquent de diviser la

communauté internationale. La façon la plus efficace d'exécuter ce plan d'action serait de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Autre résultat très important de la Conférence d'examen du TNP de 2010: la décision sur le Moyen-Orient.

Je voudrais citer une déclaration prononcée en novembre dernier par M. Alastair Burt, notre Ministre des affaires étrangères, qui a dit en substance: «Le Gouvernement britannique appuie l'objectif consistant à établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il ne sera pas possible de convoquer en 2012 une conférence réunissant l'ensemble des États de la région comme cela était initialement prévu, ce que nous regrettons. De plus amples préparatifs et des échanges directs entre les États de la région seront nécessaires pour mettre en place des dispositions acceptables par tous.».

Et d'ajouter: «Nous appuyons la convocation d'une conférence dès que possible. Nous approuvons sans réserve les efforts accomplis par le Coordonnateur de la conférence pour tâcher de parvenir à un consensus sur les prochaines mesures à prendre. Nous continuerons à travailler avec les autres organisateurs de la conférence, c'est-à-dire avec les États-Unis, la Russie et l'ONU, avec le Coordonnateur et avec les pays de la région, afin de respecter notre engagement de convoquer dès que possible une conférence sur cette importante question.».

Dans ce contexte, le Royaume-Uni comprend que l'Ambassadeur Laajava espère réunir les États du Moyen-Orient pour des consultations préparatoires à la conférence proprement dite. Ces consultations pourraient servir à la fois de transition vers la conférence et de point de convergence entre les États de la région. Elles ne sont en aucun cas une fin en soi − elles sont au contraire une première étape nécessaire.

Nous devons non seulement renforcer la confiance et la compréhension réciproques, mais aussi redoubler d'efforts pour rendre aussi difficile que possible la mise au point et la fabrication d'armes nucléaires, notamment par les États qui menacent la sécurité du monde. Nous avons signé et ratifié le TICE, et nous sommes d'ardents promoteurs de son entrée en vigueur. Nous sommes également de fervents partisans des zones exemptes d'armes nucléaires, lesquelles rétrécissent l'espace géographique dans lequel l'existence des armes nucléaires reste encore possible.

Le Royaume-Uni a signé et ratifié les protocoles aux trois traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, en Afrique et dans le Pacifique Sud, et il travaille actuellement d'arrache-pied avec les États de l'ASEAN et avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité dans le but de signer le protocole au Traité de Bangkok. Nous sommes, comme je l'ai dit, attachés à l'objectif d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, et nous continuons à tout faire pour que cette conférence ait lieu.

En outre, le Royaume-Uni s'emploie activement à réduire les risques de prolifération à partir de l'industrie nucléaire civile, et il est un fervent défenseur du système des garanties universelles.

Les risques de prolifération sont bien réels, réalité qui a été rappelée à la communauté internationale à la suite de l'essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé récemment et que le Royaume-Uni a eu l'occasion de commenter ici même, le mois dernier. De concert avec nos partenaires du groupe UE3+3, nous poursuivons des négociations avec la République islamique d'Iran, et nous espérons que cet État réagira favorablement à la proposition qui lui a été faite à Almaty. Il doit de toute urgence prendre des mesures concrètes pour nous permettre de progresser.

Le risque de voir d'autres États acquérir des armes nucléaires est grave, mais cela est aussi vrai du risque de voir des connaissances et des matières sensibles tomber aux mains

d'acteurs non étatiques. Le Royaume-Uni a joué un rôle essentiel lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, l'année dernière. Cette année, en même temps que le G8, nous présiderons le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

En conclusion, le Royaume-Uni demeure fermement attaché à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, et il contribue activement à l'édification de l'environnement international qui, nous l'espérons, nous permettra d'atteindre cet objectif. Nous avons pris l'initiative de réduire nos propres forces nucléaires et nous avons apporté des assurances concernant le caractère très restreint des circonstances dans lesquelles nous serions susceptibles d'envisager l'emploi de ces armes. Nous ne ménageons aucun effort pour promouvoir la confiance requise entre les États dotés d'armes nucléaires afin de progresser à l'échelle multilatérale; nous travaillons avec les États non dotés d'armes nucléaires pour aller de l'avant d'une manière constructive et concrète; et nous sommes déterminés à mettre en place les éléments concrets sur lequel reposera le désarmement multilatéral, en rendant aussi difficiles que possible la mise au point et la fabrication d'armes nucléaires. Le TICE, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ainsi que le renforcement des régimes de non-prolifération et de sécurité nucléaires sont les trois domaines dans lesquels nous travaillons concrètement. Notre contribution à la réalisation du désarmement multilatéral est et restera forte.

Je crois que les États du monde sont nombreux à partager cette détermination. J'ai été frappée par les observations formulées tout à l'heure par l'Ambassadrice de Cuba s'agissant du traité sur le commerce des armes. De mon point de vue, le traité sur le commerce des armes apporte la démonstration que la communauté internationale reste très désireuse de conclure un traité dans le cadre du système des Nations Unies. J'espère que les travaux que nous menons à cette fin contribueront à promouvoir un certain degré de confiance que nous pourrons ensuite reporter sur la Conférence du désarmement. Je suis par conséquent tout à fait d'accord avec l'Ambassadrice de Cuba lorsqu'elle dit que nous devrons travailler avec acharnement, à la fin du mois, à New York, pour finaliser le texte du traité sur le commerce des armes. Je conclus en affirmant que le Royaume-Uni saisira toutes les occasions possibles pour mettre sa détermination au service de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M^me^ Laura Kennedy.

M^me^ Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder la question du désarmement nucléaire, qui fait depuis longtemps partie des questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et qui figure en bonne place sur la liste des priorités du Président des États-Unis.

Il y a près de quatre ans que le Président Obama a prononcé son désormais célèbre discours de Prague, dans lequel il a affirmé la volonté des États-Unis de rechercher la paix et la sécurité qu'apporterait un monde sans armes nucléaires. Cette affirmation n'avait rien d'une simple formule rhétorique. Elle traçait une feuille de route pour l'avenir de la limitation des armements nucléaires, c'est-à-dire une stratégie progressive et mesurée prenant en considération le contexte de sécurité du XXI^e^ siècle.

Les États-Unis ont franchi les premiers pas avec leurs partenaires russes, comme l'a rappelé tout à l'heure l'Ambassadeur Borodavkin. Le nouveau traité START est l'accord de limitation des armements le plus complet jamais conclu en près de vingt ans. Lorsqu'il aura été pleinement mis en œuvre, le niveau de déploiement d'ogives nucléaires stratégiques sera le plus bas depuis les années 1950. Les chiffres sur les réductions globales font

apparaître une diminution de 85 % de l'arsenal nucléaire des États-Unis depuis l'apogée atteint au cours de la guerre froide. La mise en œuvre du Traité va bon train, et le système de vérification efficace qu'il a établi assure la prévisibilité et la confiance mutuelle qui seront nécessaires aux futurs plans de réduction. Lorsque le Président Obama a signé le nouveau traité START, à Prague, en 2010, il a souligné son intention de procéder à de nouvelles réductions de nos armes nucléaires stratégiques, non stratégiques, déployées et non déployées. Les États-Unis et la Fédération de Russie sont engagés dans une collaboration bilatérale tendant à promouvoir la stabilité stratégique et à renforcer la transparence sur la base de la réciprocité. Depuis le début du second mandat du Président Obama, nos deux pays ont engagé une communication au plus haut niveau, y compris entre nos deux Présidents et entre notre nouveau Secrétaire d'État et son homologue russe. Nous comptons organiser cette année un sommet avec la Fédération de Russie.

Comme plusieurs de mes collègues l'ont déjà rappelé, nous avons entrepris des efforts novateurs dans le cadre du processus mis en place par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce dialogue désormais régulier, consacré au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et aux questions connexes en matière de vérification, dont les cinq États parties au TNP possesseurs d'armes nucléaires ont fait une priorité, alimente les progrès que nous accomplissons collectivement dans la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les États-Unis ont accueilli en juin dernier, à Washington, une conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui était la troisième d'une série de conférences inaugurée à Londres, comme l'a rappelé ma collègue du Royaume-Uni. Nous comptons poursuivre cet effort lors de la prochaine conférence, qui sera organisée par la Fédération de Russie à Genève, en avril prochain, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Borodavkin. Ces conférences facilitent comme jamais auparavant le dialogue politique et de nouvelles formes de coopération sur les questions nucléaires. Outre qu'il offre un cadre de concertation au plus haut niveau, ce processus a suscité une série d'échanges entre experts lors des intersessions. La Chine préside un groupe de travail sur les définitions et la terminologie. Les cinq États examinent leurs approches respectives quant à l'établissement de rapports au titre du TNP, et ils poursuivent le travail sur les questions relatives à la vérification et à la transparence.

Les États-Unis ont en outre pris des initiatives unilatérales sous la forme de mesures de transparence. Ainsi, en 2010, ils ont publié les chiffres relatifs à leurs arsenaux d'armes nucléaires et conceptualisé, dans l'analyse de 2010 de leur doctrine nucléaire, la diminution du rôle stratégique de l'arme nucléaire au plan national. Sur la question de la modernisation, je tiens à réaffirmer de la façon la plus claire que les États-Unis ont indiqué sans ambiguïté dans l'analyse de leur doctrine nucléaire qu'ils ne mettraient pas au point de nouvelles ogives nucléaires et qu'ils ne financeraient plus aucune mission militaire concernant les armes nucléaires.

Les États-Unis procèdent actuellement à l'étude de suivi préconisée dans l'analyse de leur doctrine nucléaire de 2010, étude qui a pour but de définir les objectifs des futures réductions des armes nucléaires conformément aux exigences stratégiques. Dans le contexte plus large de l'architecture mondiale édifiée pour réduire les dangers liés aux armes nucléaires et au terrorisme nucléaire, les États-Unis jouent également un rôle de premier plan dans la sécurisation des matières nucléaires vulnérables. À la suite de l'initiative prise par le Président Obama en vue de sécuriser l'ensemble des matières nucléaires vulnérables dans le monde, deux sommets sur la sécurité nucléaire se sont déroulés, et un troisième doit se tenir à La Haye en mars 2014.

À la veille de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, qui doit s'ouvrir à Genève, je voudrais réaffirmer avec force l'attachement des États-Unis à l'objectif commun du désarmement nucléaire. Nous continuons à mettre en œuvre le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du

TNP de 2010 pour ce qui est des trois piliers du Traité que sont le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le contrat qui est à la base du TNP, en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'emploient à parvenir au désarmement nucléaire, les États non dotés d'armes nucléaires s'abstiennent de toute démarche tendant à acquérir des armes nucléaires, et tous les États ont accès aux bénéfices de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, établit une norme durable aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était lors de l'élaboration du Traité. Il y a des défis urgents à relever. Nous demeurons gravement préoccupés par les États qui ont violé les obligations souscrites au titre du TNP et fragilisé le climat de confiance institué par le régime du Traité. Ces violations font très directement obstacle à notre objectif commun, qui est l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

La Conférence du désarmement a joué un rôle central dans le désarmement nucléaire multilatéral. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste pour nous une priorité absolue. Alors qu'avance le processus de ratification aux États-Unis, nous encourageons tous les autres États à agir dans le même sens. Nous restons attachés à l'ouverture de négociations sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, prochaine étape multilatérale logique sur la voie du désarmement multilatéral, qui offrira une bonne assise des réductions à venir des armes nucléaires. À bien des égards, le traité sur les matières fissiles sera la pierre de touche du désarmement nucléaire multilatéral et de l'instance de négociation qu'est la Conférence du désarmement. Puisque ce thème sera en discussion lors de notre prochaine séance plénière, j'y reviendrai de façon plus approfondie à cette occasion.

Nous comprenons que les échecs répétés de la Conférence du désarmement aient pu inciter certains États à chercher ailleurs. Toutefois, nous ne sommes pas favorables aux initiatives qui, tout en échappant à la règle du consensus, tendraient à élaborer des propositions de désarmement nucléaire dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée, et nous ne voyons pas comment un tel mécanisme pourrait se conformer au cadre consensuel établi dans le plan d'action que nous avons adopté, pour la plupart d'entre nous, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, à New York. Après mûr examen, les États-Unis ont également décidé de ne pas participer à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se déroule aujourd'hui à Oslo, capitale d'un pays, la Norvège, qui est pour nous un partenaire et un allié solide. Nous n'avons pas pris cette décision à la légère. Nous l'avons prise en concertation avec les quatre autres États dotés d'armes nucléaires, qui ont, eux aussi, décidé de ne pas y assister. Je parle bien sûr de nos propres réflexions, et je laisse les autres États concernés dire eux-mêmes ce qu'ils ont à dire.

Les États-Unis sont très conscients des conséquences de l'emploi des armes nucléaires, et ils continueront de tout faire pour éviter le recours à ces armes en renforçant la sécurité nucléaire dans le monde tout en poursuivant la réduction des arsenaux, notamment en cherchant à mettre fin à la production de matières fissiles dans le monde. Comme l'a déclaré en substance le Président Obama lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, le terrorisme nucléaire est une des menaces les plus graves et les plus urgentes qui pèsent sur la sécurité du monde. Comme il ressort clairement de l'analyse de la doctrine nucléaire des États-Unis de 2010, nous avons intérêt, au même titre que tous les autres États, à faire en sorte que la période − soixante-huit années, peu s'en faut − de non-utilisation des armes nucléaires soit prorogée à tout jamais. Nous devons également régler les difficultés engendrées par le non-respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par les autres menaces qui pèsent sur la sécurité internationale. Nous savons bien, comme l'a déclaré le Président Obama à Séoul en avril dernier, que toute utilisation de l'arme nucléaire, que ce soit par un État ou par des terroristes, bouleverserait nos vies à un point inimaginable.

Nous concentrons nos efforts et notre énergie sur les mesures pratiques que nous prenons avec d'autres États pour réduire nos arsenaux nucléaires tout en renforçant la sécurité nucléaire et le régime de non-prolifération. L'approche pratique et échelonnée du désarmement a prouvé qu'elle était la plus efficace pour renforcer la stabilité, réduire les dangers liés aux armes nucléaires et nous permettre d'accomplir nos engagements au titre du TNP. La réduction des arsenaux nucléaires requiert un travail patient et laborieux de destruction et de vérification, entre autres. Fort heureusement, l'excellent travail accompli dans le cadre de la Commission consultative bilatérale créée en application du nouveau traité START montre la voie à suivre à travers de solides réalisations.

Je sais que beaucoup d'entre vous, que vous représentiez des États Membres, des États observateurs ou des organisations de la société civile, aurez sur ces questions des avis différents. Qu'il me soit permis de souligner notre attachement à la vision d'un monde sans armes nucléaires, même si nous avons retenu pour y parvenir une feuille de route différente. Nous attachons un prix élevé à ce partenariat avec des États engagés et avec nos amis de la société civile, et, comme toujours, nous comptons sur un échange d'informations fructueux concernant les diverses initiatives prises ici ou ailleurs.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. Je donne la parole au représentant de la Suisse, M. Laurent Masmejean.

M. Masmejean (Suisse): Madame la Présidente, intervenant pour la première fois en séance plénière sous votre présidence, la délégation suisse souhaite tout d'abord vous féliciter pour votre accession à ce poste et vous assurer de son plein soutien dans l'accomplissement de votre tâche. Nous vous savons également particulièrement gré pour la transparence et l'ouverture à tous dont vous faites preuve dans vos fonctions.

Madame la Présidente, vous avez invité les délégations à débattre spécifiquement de la thématique du désarmement nucléaire au cours de la présente séance plénière de la Conférence du désarmement. Nous souhaitons donc saisir cette occasion pour souligner un certain nombre d'éléments à ce sujet.

La position de la Suisse dans ce domaine a déjà été exposée à de multiples reprises dans ce cénacle: elle est convaincue que les armes nucléaires ne contribuent pas à la sécurité internationale mais représentent un risque important pour celle-ci, une menace pour la sécurité à la fois des États et des individus. Le désarmement nucléaire doit représenter un impératif prioritaire en raison des menaces que ces armes font peser sur l'humanité. Il s'impose également du fait que la possession continue de ces armes par certains États conduira forcément à leur prolifération à terme.

Au vu de la nécessité impérative d'accomplir des progrès dans le désarmement nucléaire, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les arsenaux comptent toujours plusieurs milliers d'armes aujourd'hui. Nous sommes également préoccupés de ce qu'un nombre significatif d'entre elles est maintenu en état d'alerte élevée, prêtes à être lancées en quelques minutes. De plus, certains des États détenant des armes nucléaires accroissent leurs arsenaux, et l'ensemble de ces États procèdent à une modernisation de leurs dispositifs, efforts qui mettent en question la réalité de leur engagement en faveur du désarmement nucléaire. Enfin, plus de vingt ans après la fin de la guerre froide, la logique de la dissuasion perdure. La persistance de cette logique anachronique représente une menace sérieuse pour notre sécurité à tous et ne fournit aucune réponse aux défis de sécurité auxquels la communauté internationale est confrontée. Dans ce contexte, l'incapacité persistante de la Conférence du désarmement à agir de manière décisive dans le domaine du désarmement nucléaire ne peut que représenter une profonde source de préoccupation.

Si la Conférence du désarmement risque de tomber pour un an encore dans la léthargie qui l'a caractérisée ces dernières années, 2013 n'en sera pas moins marquée par plusieurs étapes d'importance dans le domaine du désarmement nucléaire. La Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires se déroulant actuellement à Oslo, et à laquelle plus d'une centaine de délégations prennent part, compte très certainement parmi ces événements. Cette réunion contribuera certainement à rehausser encore cette dimension essentielle du débat sur le désarmement nucléaire.

Cet aspect doit en effet être placé au cœur des débats sur cette thématique. L'arme nucléaire est une arme aux capacités destructives sans précédent qui pose des questions fondamentales d'ordre moral. Si l'arme nucléaire devait à nouveau être utilisée, que ce soit de manière intentionnelle ou par accident, cela entraînerait inévitablement des conséquences humanitaires catastrophiques. Cette arme pose également de sérieuses questions quant à sa compatibilité avec le droit international humanitaire en raison de l'impossibilité d'en contrôler les effets dans le temps et dans l'espace.

Nous saluons le fait qu'un nombre grandissant d'États portent une attention accrue à cette thématique depuis qu'elle a été placée à l'ordre du jour des discussions suite à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010. Cet état de fait est corroboré par l'importance qu'a prise la Conférence d'Oslo à laquelle je viens de me référer. De plus, lors de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, un discours conjoint sur cette thématique a réuni 16 États. Lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 34 États Membres et un État observateur ont pris part à une telle déclaration, faite devant la Première Commission. Le soutien dont bénéficie cette thématique engendrera très certainement de nouveaux développements dans les mois à venir.

Le soutien à un débat sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, reposant sur des éléments objectifs, s'explique aisément. En vertu de l'article VI du TNP, les États non dotés d'armes nucléaires partagent avec les États qui en sont dotés la responsabilité de faire progresser le désarmement nucléaire. Il est également légitime de faire avancer cette thématique parce que la Conférence d'examen du TNP de 2010 reconnaît que tout engagement de l'arme nucléaire aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Ainsi, nous espérons que tous les États, qu'ils détiennent ou non des armes nucléaires, prendront part à ce débat, et il nous semblerait également opportun que la Conférence du désarmement ne reste pas imperméable à ces discussions.

La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui se tiendra à Genève à partir du 22 avril prochain, représentera aussi une étape significative en 2013. Cet événement est important à plusieurs titres. Il fournira l'occasion de continuer de se pencher sur la mise en œuvre des différentes mesures inscrites dans le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010. Si l'adoption de ce plan en 2010 a été considérée comme un succès, c'est à l'aune de sa réalisation que l'on portera en fin de compte un réel jugement à son endroit. Si je me permets de relever qu'une réunion organisée le 19 mars prochain par le Centre de politique de sécurité de Genève, avec le soutien de la Suisse, fournira l'occasion à trois institutions de faire part de leur évaluation de la mise en œuvre du plan d'action, je tiens également à noter que, pour notre part, tout nous amène à conclure à ce stade que de très nombreux défis restent à relever afin que les différentes mesures soient menées à bien.

Nous tenons également à souligner que la Conférence du désarmement a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du plan d'action. Plusieurs des mesures y figurant concernent directement la Conférence du désarmement. Ainsi, les mesures n^{os} 6, 7 et 15 formulent des demandes précises à son endroit dans, respectivement, les domaines du désarmement nucléaire, des garanties de sécurité négatives et d'un traité interdisant la

production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Il existe ainsi un lien intrinsèque entre la Conférence du désarmement et la réalisation du plan d'action. À ce stade et en raison de l'impasse à la Conférence, ces mesures n'ont pas été mises en œuvre.

Les décisions liées à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient restent également en souffrance à ce stade. À ce sujet, nous tenons à faire part de notre préoccupation quant au fait que la conférence sur l'établissement de ladite zone n'a pu se tenir avant fin 2012 comme convenu. Nous appelons les États concernés au premier titre par cette conférence à tout entreprendre pour que celle-ci ait lieu dans les meilleurs délais, et tenons à réitérer une fois encore tout notre soutien aux efforts du facilitateur.

Enfin, concernant la deuxième session du Comité préparatoire, je souhaite relever que cet événement ne fournira pas uniquement l'occasion de se pencher sur le plan d'action de 2010. Il servira également à commencer de poser des jalons en prévision de la Conférence d'examen de 2015 et des mesures qui devront y être adoptées afin de réaliser les objectifs du TNP.

Les travaux du groupe de travail à composition non limitée mis en place par la résolution 67/56 de l'Assemblée générale et chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire constitueront un troisième volet qui marquera l'année 2013 et sur lequel je souhaiterais m'attarder. Ce groupe de travail fournira un cadre unique permettant un échange sur un pied d'égalité entre l'ensemble des États Membres de l'ONU ainsi qu'avec les représentants d'organisations internationales et de la société civile sur la thématique du désarmement nucléaire. Ce contexte inclusif augure de débats à la fois engagés et productifs et nous ne doutons pas que ce processus sera en mesure d'aboutir à des propositions constructives quant à la manière de faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire. Nous ne pouvons que souhaiter que les activités de ce groupe de travail contribuent à ce que la Conférence du désarmement se remette promptement au travail, que ce soit à travers l'exemple qu'il fournira lui-même ou par les recommandations qu'il formulera. Je conclurai sur ces considérations et vous remercie de votre attention.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Suisse de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur de la France, M. Jean-Hugues Simon-Michel.

M. Simon-Michel (France): Madame la Présidente, la France s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. La France se félicite de voir la Conférence du désarmement entamer aujourd'hui des discussions de fond sur l'un des points de son ordre du jour. Ces discussions, naturellement, ne sauraient remplacer des négociations, mais elles sont utiles et même indispensables pour progresser vers un consensus, et elles prennent tout leur sens au sein de la Conférence du désarmement, c'est-à-dire au sein de la seule instance, à la différence d'autres instances, qui soit compétente pour engager des négociations sur le désarmement.

Le bilan de la France et son engagement en faveur du désarmement nucléaire sont exemplaires. En effet, la France n'a jamais participé à la moindre course aux armements nucléaires et n'a aucune intention de le faire. Elle applique le principe de stricte suffisance, c'est-à-dire qu'elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique. La dissuasion française, qui ne vise que des circonstances extrêmes de légitime défense, droit reconnu par la Charte des Nations Unies, n'est pas contraire au droit international, ainsi que l'a rappelé la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 1996.

Depuis son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il y a vingt ans, la France a totalement démantelé la composante sol-sol de sa dissuasion

nucléaire et réduit d'un tiers la composante sous-marine. Suite à son annonce de 2008, elle a procédé à une nouvelle réduction d'un tiers de sa composante aérienne. Au total, en une quinzaine d'années seulement, la France a réduit de moitié le nombre total de ses ogives nucléaires, ramenant celui-ci à moins de 300.

La France a cessé la production, pour les armes nucléaires, de plutonium en 1992 et d'uranium hautement enrichi en 1996. De façon exemplaire et sans équivalent, la France a démantelé ses installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Ceci représente un effort financier, toujours en cours, de 6 milliards d'euros. Nous appelons tous les pays concernés, dans l'attente de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, à respecter un moratoire immédiat et à prendre des mesures irréversibles de cette nature.

La France avait été, avec le Royaume-Uni, le premier État doté d'armes nucléaires à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à démanteler son site d'essais, là encore de manière irréversible. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas déjà fait à ratifier ce traité, dont l'entrée en vigueur n'a que trop tardé et, d'ici là, à déclarer ou à maintenir un moratoire.

Le plan d'action du TNP de 2010 constitue notre feuille de route. Il a été adopté par consensus. Il est fondé sur une approche progressive et concrète. Cette approche étape par étape du plan d'action est la seule possible et réaliste. Ce processus est aujourd'hui ce qui fonctionne le mieux dans notre domaine. C'est là un point fondamental et je voudrais saisir cette occasion de rappeler à l'ensemble des États Membres les risques que font courir à la feuille de route du TNP certaines initiatives récentes. Je pense en particulier à une résolution non consensuelle de la dernière session de l'Assemblée générale, à laquelle mon pays s'est opposé. Cette résolution a porté création d'un groupe de travail à composition non limitée qui ne peut avoir, de par son objet même, d'autre effet que de rouvrir le débat sur la marche à suivre et donc de remettre en cause le plan d'action de 2010. Je pense aussi à l'initiative prise par un État Membre de réunir aujourd'hui même, dans sa capitale, une conférence sur les incidences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires. Comme nos partenaires du groupe des cinq puissances nucléaires et comme cela a été rappelé par d'autres membres de ce groupe, la France a pris la décision de ne pas y participer.

Nous sommes naturellement conscients des graves conséquences que pourrait entraîner l'emploi d'armes nucléaires. Il est dans l'intérêt de toutes les nations de faire en sorte de ne jamais en arriver là. C'est la raison pour laquelle la France refuse d'assimiler l'arme nucléaire à une arme d'emploi ordinaire. C'est la raison pour laquelle notre doctrine s'articule autour de la notion de circonstances extrêmes de légitime défense. C'est la raison pour laquelle nous continuerons de faire tout notre possible pour créer les conditions nécessaires à un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP.

Nous craignons que cette conférence ne détourne les discussions des mesures concrètes permettant de créer les conditions de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire. L'approche concrète, étape par étape, dans laquelle nous sommes engagés s'avère la plus efficace pour accroître la stabilité et la sécurité internationales. À cet égard, je tiens à réaffirmer notre engagement, dans le cadre de l'article VI du TNP, eu égard à l'objectif partagé du désarmement nucléaire et au fait qu'il importe de travailler ensemble, avec tous les États parties au TNP, à la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, dans ses trois piliers: désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la France continuera à travailler avec ses partenaires du groupe des cinq puissances nucléaires au renforcement de la confiance mutuelle et des efforts de désarmement. Ces efforts se poursuivront notamment à l'occasion de la troisième conférence de suivi du plan d'action du TNP, organisée à Genève en avril

prochain par la Fédération de Russie, dans le prolongement de celles qui ont eu lieu à Paris en 2011 et à Washington en 2012, puis quelques jours plus tard lors de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015.

Le désarmement dépend avant toute chose de la confiance mutuelle entre États et de la perception générale de sécurité. Il ne peut pas être décidé abstraction faite du contexte stratégique dans lequel nous vivons. Cela implique en particulier de trouver une solution urgente aux crises de prolifération, sans quoi le désarmement ne pourra pas progresser. Le récent et inacceptable essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée vient de nous rappeler, hélas, la brûlante actualité de la prolifération. La question nucléaire iranienne demeure également une préoccupation et un défi majeurs pour la communauté internationale. Le dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne fait qu'accroître les préoccupations au sujet de la nature du programme nucléaire iranien. La France regrette qu'à Almaty, la semaine dernière, la République islamique d'Iran n'ait pas saisi l'occasion de prendre des mesures concrètes pour permettre des avancées substantielles.

Plus que jamais, la France demeure résolue à poursuivre ses efforts pour construire un monde plus sûr pour tous et pour créer les conditions nécessaires à un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP et d'une manière qui favorise une stabilité internationale basée sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. La prochaine étape est celle d'une limitation quantitative des arsenaux, par la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. C'est la prochaine étape logique du désarmement.

Cette négociation est un impératif que nous ont fixé la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, la résolution 67/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies et la mesure n° 15 du plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Elle est au cœur du document CD/1864, dernier programme de travail adopté par consensus par la Conférence du désarmement, grâce aux efforts de la présidence algérienne, en 2009, et qui, conformément à la résolution 67/72 de l'Assemblée générale, demeure la référence pour nos travaux futurs.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la France de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Chine, M. Wu Haitao.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*): Madame la Présidente, c'est la première fois que la délégation chinoise prend la parole sous votre présidence en séance plénière depuis votre accession à ces fonctions. Je saisis cette occasion de vous remercier des efforts que vous déployez en votre qualité de présidente pour faire progresser les travaux de la Conférence. La délégation chinoise vous assure de son plein appui et de sa coopération sans faille dans vos travaux.

Madame la Présidente, la délégation chinoise appuie votre projet concernant la prochaine phase des travaux de la Conférence. La Chine considère que, dans les circonstances présentes, la tenue, en séance plénière, de débats thématiques sur les quatre questions centrales aidera les États membres de la Conférence du désarmement à examiner les difficultés et événements récents survenus dans chaque domaine et favorisera un échange de vues systématique et approfondi sur les questions d'intérêt commun, tout en permettant l'étude de solutions viables pour faire progresser le processus de désarmement multilatéral et l'examen des possibilités susceptibles de permettre à la Conférence d'aller de l'avant.

Dans le même temps, nous appuyons l'idée que la présidence devrait poursuivre ses consultations avec les États membres sur la question du programme de travail et continuer de promouvoir l'adoption d'un programme de travail que tous puissent accepter. Dans ce contexte, nous espérons que les États membres prendront chacun dûment en considération

les préoccupations des autres membres dans un esprit pragmatique et constructif, qu'ils feront preuve de souplesse et qu'ils uniront leurs efforts pour permettre à la Conférence de progresser sur le fond.

Les dernières années ont été marquées par certaines avancées dans le domaine du désarmement nucléaire international. Pourtant, il reste beaucoup de travail à accomplir avant de parvenir à l'interdiction complète des armes nucléaires, à leur élimination totale et à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. En outre, les points de vue au sein de la communauté internationale divergent quant à la façon de promouvoir le processus de désarmement nucléaire, et certains États ont lancé de nouvelles initiatives. Je saisis cette occasion de souligner les éléments suivants à propos des récents événements survenus dans le domaine du désarmement nucléaire:

En premier lieu, nous devons continuer de tendre nos efforts vers la réalisation de l'objectif de l'interdiction complète et de l'élimination totale des armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter scrupuleusement leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et s'engager officiellement à ne pas conserver indéfiniment leurs armes nucléaires. Les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants doivent franchir une étape supplémentaire en procédant à des réductions vérifiables, irréversibles et massives de ces arsenaux. Lorsque les conditions seront réunies, les autres États dotés d'armes nucléaires devront aussi se joindre au processus multilatéral de négociation sur le désarmement nucléaire. La communauté internationale doit, en temps voulu, définir un programme réaliste, échelonné et de longue haleine comprenant la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

En deuxième lieu, nous devons demeurer attachés au principe de la préservation de l'équilibre stratégique et de la stabilité, ainsi qu'au principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Le désarmement nucléaire et la sécurisation du contexte stratégique international vont de pair. La stabilité stratégique mondiale est une condition préalable indispensable pour progresser dans la voie du désarmement nucléaire. Les États concernés doivent renoncer à mettre au point des systèmes de défense antimissile susceptibles de fragiliser l'équilibre stratégique et la stabilité à l'échelle mondiale, afin de promouvoir, sur le plan de la sécurité, l'apparition d'un environnement stratégique international propre à faire avancer le processus de désarmement nucléaire.

En troisième lieu, nous devons nous en tenir à une approche échelonnée et graduelle. Le plan d'action contenu dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, adopté à l'unanimité, renferme une feuille de route détaillée concernant la mise en œuvre du processus de désarmement nucléaire. Ce consensus précieux a été atteint à l'issue de négociations répétées entre les parties. Notre priorité immédiate est d'exécuter le plan d'action de façon globale et équilibrée, afin de faire progresser peu à peu le processus de désarmement nucléaire.

En quatrième lieu, nous devons continuer de soutenir sans réserve les mécanismes existants de désarmement multilatéral. Les mécanismes tels que la Conférence du désarmement, la Commission des Nations Unies sur le désarmement et le processus d'examen du TNP offrent un cadre approprié pour l'examen et la négociation des questions relatives au désarmement nucléaire. Repartir de zéro avec un nouveau mécanisme pour traiter les questions relatives au désarmement nucléaire ne ferait qu'affaiblir l'autorité du mécanisme actuel en détournant de leur affectation actuelle des ressources précieuses et en bouleversant le processus de désarmement nucléaire international, sans pour autant permettre une progression effective dans la voie du désarmement nucléaire.

La Chine, État doté d'armes nucléaires, ne s'est jamais dérobée à ses responsabilités dans le domaine du désarmement nucléaire. Elle a toujours prôné et ardemment défendu l'interdiction complète et l'élimination totale des armes nucléaires et a pris l'engagement

sans équivoque de ne jamais, en quelques circonstances que ce soit, être la première à utiliser l'arme nucléaire et elle s'est engagée sans conditions à ne pas employer ou menacer d'employer d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes ou appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine n'a jamais déployé d'armes nucléaires hors de son territoire, elle n'a jamais participé et ne participera jamais à une course aux armements nucléaires quelle qu'elle soit, et elle maintiendra toujours sa capacité nucléaire au niveau minimal requis pour assurer sa sécurité.

Au cours de ces dernières années, la Chine et les autres États dotés d'armes nucléaires ont tenu un certain nombre de réunions consacrées à la mise en œuvre des décisions prises lors des conférences d'examen du TNP. La Chine se félicite de la décision de la Fédération de Russie d'organiser à Genève, en avril prochain, une nouvelle conférence des cinq États parties au TNP qui sont dotés d'armes nucléaires, et elle entend prendre une part active à cette conférence. En septembre dernier, à Beijing, sur l'initiative de la Chine, le Groupe de travail du glossaire des principaux termes nucléaires, mis en place par les cinq États parties au TNP qui sont dotés d'armes nucléaires, a tenu sa première réunion d'experts et décidé d'intensifier ses efforts en vue de préparer le glossaire envisagé. Ce dernier contribuera à améliorer la compréhension mutuelle et la communication, de même qu'à renforcer la confiance réciproque entre les cinq États dotés d'armes nucléaires.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Chine de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadrice de l'Égypte, M^me^ Wafaa Bassim.

M^me^ Bassim (Égypte) (*parle en arabe*): Madame la Présidente, qu'il me soit permis de saisir cette occasion de vous remercier sincèrement des efforts que vous faites depuis le début de votre mandat de Présidente de la Conférence du désarmement. Soyez assurée que nous sommes disposés à ne ménager aucun effort pour vous aider à faire avancer les travaux de la Conférence, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Nous nous félicitons également de l'occasion qui nous est offerte de traiter le point le plus important de l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, alors que les consultations se poursuivent dans le but d'élaborer un programme de travail équilibré et complet susceptible de nous permettre d'ouvrir des négociations sur des instruments juridiquement contraignants concernant le désarmement, nucléaire en particulier.

Lors de la première séance de la présente session annuelle, j'ai exposé la position égyptienne concernant la question du désarmement nucléaire, qui est la préoccupation internationale prioritaire en matière de désarmement, et la nécessité d'intensifier les efforts en vue d'engager de nouvelles négociations dans le but de parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Tel est l'objectif réaffirmé consensuellement par la communauté internationale dans un certain nombre de résolutions, notamment dans la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 et dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Cet objectif est aussi une priorité pour l'immense majorité des États membres de la communauté internationale qui sont aussi membres du Mouvement des pays non alignés. En conséquence, je limiterai mon intervention aux observations suivantes.

En premier lieu, cette année nous offre une occasion véritable et unique de répondre aux préoccupations internationales au sujet du désarmement nucléaire, puis qu'un certain nombre de rencontres internationales consacrées à la question du désarmement nucléaire ont été décidées. Par exemple, au moment où nous sommes réunis ici aujourd'hui, certains de nos collègues sont réunis à Oslo pour examiner les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, mettre en évidence le caractère inhumain de ces armes et débattre des effets désastreux qu'aurait leur utilisation et qui sont incompatibles avec le droit international humanitaire et le droit de la guerre. Outre la Conférence d'Oslo, cette année aura été marquée par des réunions du groupe de travail à composition non limitée établi par l'Assemblée générale des Nations Unies et chargé d'élaborer des

propositions en vue de faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que tous les États participeront aux activités de ce groupe de travail et qu'ils contribueront effectivement à l'élaboration de propositions pratiques qui permettront au groupe de présenter un rapport à la Conférence du désarmement et de contribuer ainsi utilement aux travaux de la Conférence en la matière. Au cours de la précédente session de l'Assemblée générale, il a été décidé qu'une réunion de haut niveau serait organisée au début de la prochaine session sur le thème du désarmement. Une telle réunion pourrait également donner un puissant élan et susciter l'engagement politique et moral résolu dont nous avons besoin pour entreprendre une action utile tendant à débarrasser le monde des armes nucléaires. En outre, il a été décidé de tenir une deuxième session du Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du TNP, session qui aura lieu à Genève au printemps prochain.

En deuxième lieu, comme nous l'avons indiqué lors de la première séance plénière de la session annuelle, l'objectif est de parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires et de promouvoir un désarmement nucléaire complet. Il existe divers moyens de parvenir à cet objectif, pour autant que les principes de transparence, de vérification et de continuité soient respectés. Par exemple, le Mouvement des pays non alignés a proposé d'ouvrir des négociations sur un traité relatif aux armes nucléaires devant conduire à un désarmement nucléaire suivant un calendrier précis. Sur la base des 13 mesures pratiques devant conduire au désarmement, qui ont été proposées en 2000 par la Coalition pour un nouvel ordre du jour, il serait également possible de prendre des mesures successives et de négocier des traités internationaux complémentaires conduisant au désarmement nucléaire. Je tiens à réaffirmer que, pour contribuer véritablement au désarmement nucléaire, ces mesures doivent être orientées vers un désarmement nucléaire, et non pas uniquement vers la non-prolifération. Nous pourrions aussi nous s'appuyer sur le TNP, dont l'article VI impose certaines obligations aux États dotés d'armes nucléaires, notamment celle de poursuivre de bonne foi des négociations devant conduire au désarmement nucléaire et à l'universalisation du Traité.

En troisième lieu, le principal défi que la communauté internationale doit relever dans le cadre de ses activités multilatérales, principalement en ce qui concerne le désarmement, réside dans l'absence de confiance, eu égard, notamment, à l'engagement pris par les États d'honorer les décisions et les obligations acceptées. Tant que certains États feront preuve de sélectivité dans le respect de leurs obligations, la confiance continuera de faire défaut et aucun système de vérification ne permettra effectivement de procéder à un désarmement nucléaire. Comme l'histoire l'a maintes fois montré, tant que l'on fera l'impasse sur les programmes nucléaires de certains États et tant que certains États seront autorisés à posséder des armes nucléaires, et en l'absence d'initiative tendant véritablement à progresser vers un désarmement nucléaire général et vers l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, les autres États considéreront cette situation comme une incitation à mettre au point leurs propres armes nucléaires. Ainsi, faire preuve de sélectivité dans le respect des obligations nuit à la crédibilité des régimes internationaux de non-prolifération et de désarmement, ce qui entraîne de graves conséquences.

En quatrième lieu, en matière d'armes nucléaires, il n'y a ni détenteur responsable ni détenteur irresponsable. La présence d'armes nucléaires en quelque lieu ou dans quelque État que ce soit nuit à la sécurité internationale de tous les États. Outre les risques et la gravité des conflits provoqués par une course aux armements, notamment dans les foyers de tensions, la présence de ces armes et le risque d'accident nucléaire font de la possession d'armes nucléaires en elle-même une menace qui pèse sur la sécurité internationale. Il ne suffit pas d'invoquer l'argument avancé par certains selon lequel il n'y a eu à ce jour aucune guerre nucléaire, lorsqu'on sait qu'en diverses occasions le monde a été tout près de vivre une telle catastrophe. Une seule explosion nucléaire suffirait à provoquer un impact à long terme sur le monde entier et à provoquer des catastrophes alimentaires,

environnementales et sociales aux conséquences incalculables. La communauté internationale fait actuellement face à des crises économiques, sociales et environnementales multiples dont l'ampleur appelle des efforts internationaux de grande envergure.

Le premier point de l'ordre du jour de la Conférence est la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ce qui traduit le consensus à l'échelle mondiale s'agissant de l'importance de cette question. En conséquence, nous exhortons la Conférence à faire le nécessaire pour nous permettre d'entreprendre une action utile en faveur du désarmement nucléaire et d'ouvrir, à la date la plus rapprochée possible, des négociations sur des instruments juridiquement contraignants qui fassent du désarmement nucléaire dans le monde une réalité.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice de l'Égypte de sa déclaration. Je donne la parole à M^me^ Nadine Issa, représentante de la République arabe syrienne.

M^me^ Issa (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre direction, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous souhaitons le plein succès dans vos efforts et saluons la transparence et la franchise dont vous faites preuve dans la conduite de nos travaux. Nous sommes convaincus que votre expérience sera utile aux efforts menés dans le but de faire avancer les travaux de la Conférence, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

Nous réaffirmons l'adhésion de la République arabe syrienne à la position du Groupe des 21, lequel a maintes fois indiqué que le désarmement nucléaire était sa première priorité, les armes nucléaires constituant la menace la plus grave pour la sécurité et la paix du monde et pour l'humanité tout entière, particulièrement au vu de la persistance des doctrines militaires nucléaires qui admettent la possibilité de l'emploi de ces armes. L'élimination des armes nucléaires et la non-prolifération vont de pair, et nous insistons par conséquent sur la nécessité urgente de travailler sur ces deux fronts en toute transparence et en toute égalité. Ainsi, un éventuel traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires devra contribuer efficacement au désarmement, et non pas uniquement à la non-prolifération. La négociation du futur traité devra donc porter non seulement sur l'interdiction de la production à venir, mais aussi sur les stocks existants de matières fissiles. À cet effet, il faudra élaborer un plan d'action équilibré et complet qui réponde aux préoccupations de tous les États Membres en matière de sécurité et qui ne privilégie aucune des questions centrales inscrites à l'ordre du jour au détriment des autres. Les mesures prises jusqu'à présent par les États dotés d'armes nucléaires pour réduire leurs arsenaux sont insuffisantes, et il est par conséquent urgent d'ouvrir des négociations sur un programme échelonné devant conduire à l'élimination complète des armes nucléaires et à la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes nucléaires et sur leur destruction complète et universelle, sans distinction et suivant un calendrier précis. Nous estimons que la création d'un organe subsidiaire à cette fin dans le cadre de la Conférence du désarmement pourrait marquer un pas important sur la voie du désarmement nucléaire, d'autant que la poursuite de l'accumulation de ces armes par un nombre restreint de pays ne fera qu'exacerber les tensions, alimenter la course aux armements et perpétuer la menace de l'emploi des armes nucléaires. Cela est particulièrement vrai du Moyen-Orient, région dans laquelle Israël bénéficie d'un traitement de faveur, possède un arsenal nucléaire énorme par lequel il menace toute la région, et refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tout en poursuivant sa dangereuse politique d'agression, d'invasion et d'occupation, sans que la communauté internationale proteste. Mon pays déplore le report

de la conférence spéciale sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conférence qui aurait dû avoir lieu en Finlande en 2012. Le report de la conférence est une entorse flagrante aux dispositions énoncées dans le document final de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de 2010. C'est là une épreuve décisive de l'autorité de la communauté internationale et de sa détermination à débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Mon pays rejette catégoriquement les excuses qui ont été invoquées pour ne pas tenir la conférence comme prévu, excuses qui ont pour seul objet de permettre à Israël de se dérober à sa responsabilité patente dans l'échec de la conférence, au mépris des souhaits de tous les États parties au TNP. Cet échec aura des répercussions sur le TNP et sur le processus d'examen de ce traité, et fera peser de graves menaces sur tout le régime de non-prolifération et de désarmement.

La République arabe syrienne s'est déclarée prête à participer à la conférence, et a appuyé les efforts déployés par le facilitateur, comme l'ont fait tous les États de la région, à l'exception d'Israël. Israël a refusé de participer à la conférence, fabriquant de toutes pièces des excuses qui n'ont aucun lien avec le sujet de la conférence. Nous appelons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, élimine son arsenal nucléaire et les vecteurs de ses armes nucléaires, puis soumette toutes ses installations nucléaires à un accord de garanties généralisées conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Moyen-Orient ne connaîtra ni la stabilité ni la sécurité tant qu'Israël possédera des armes nucléaires.

En conclusion, Madame la Présidente, je tiens à vous assurer que mon pays est prêt à coopérer aux efforts constructifs que vous faites pour nous permettre de progresser dans nos travaux.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie la représentante de la Syrie de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Mari Amano.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*): Permettez-moi d'emblée de vous remercier, Madame l'Ambassadrice, de nous avoir donné l'occasion de débattre de la question du désarmement nucléaire. Je voudrais, saisissant cette occasion, réitérer brièvement la position japonaise sur cette question.

L'avènement d'un monde sans armes nucléaires est un objectif auquel le Japon aspire profondément. Pour faire de cet objectif une réalité, nous devons nous intéresser aux propriétés spécifiques des armes nucléaires, en particulier à leur puissance destructrice ainsi qu'au fait que seul un nombre restreint d'États en possèdent et qu'ils font reposer leur sécurité sur elles. Compte tenu de ces caractéristiques et des difficultés diverses qui pèsent sur la paix et la sécurité de la communauté internationale, le Japon estime que des mesures pratiques et efficaces doivent être prises progressivement. Dans ce contexte, nous sommes prêts à participer à des discussions de longue haleine sur la façon dont un cadre multilatéral de désarmement nucléaire ou une convention sur les armes nucléaires devrait prendre forme au dernier stade d'un processus de désarmement nucléaire. Dans le même temps, nous considérons qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constitue la prochaine étape logique à franchir sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. Nous croyons par conséquent que la Conférence du désarmement doit reprendre un travail de fond en commençant par la négociation d'un traité sur les matières fissiles, afin de nous permettre de nous rapprocher de notre objectif final. J'espère que des discussions constructives et pragmatiques auront lieu sur ce sujet dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée, qui doit se réunir bientôt.

Je dois également insister sur l'importance du TICE. Élever cette norme internationale de fait au rang d'instrument juridiquement contraignant contribuera à la fois au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. En conséquence, le Japon exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment les États visés à l'annexe 2, à ratifier le Traité dans les meilleurs délais. De plus, nous demandons instamment à tous les États qui possèdent des armes nucléaires de prolonger les moratoires existants sur les essais et appelons tous les États à s'abstenir de tout nouvel essai en attendant l'entrée en vigueur du Traité.

J'aimerais, avant de conclure, souligner l'importance du TNP. La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP s'ouvrira ici à Genève, le 22 avril prochain. En tant que membre de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement, le Japon a toujours milité en faveur de la mise en œuvre régulière de cet instrument, et il souhaite que des progrès soient accomplis dans l'exécution du plan d'action de 2010, qui représente un effort vaste et pragmatique en ce domaine.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan, M. Murat Nurtileuov.

M. Nurtileuov (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Je suis au regret de vous informer que l'Ambassadeur Tileuberdi, ayant des questions urgentes à régler, a dû renoncer à assister à notre séance plénière d'aujourd'hui et m'a chargé de vous donner lecture de la déclaration suivante.

Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter sincèrement de votre accession à ces hautes fonctions. Soyez assurée de l'appui et de la coopération sans réserve de la délégation kazakhe au cours de votre mandat.

Permettez-moi également de saisir cette occasion de remercier le Président sortant de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur András Dékány, pour les efforts actifs qu'il a déployés. Malgré notre incapacité à adopter un programme de travail au début de l'année, nous sommes disposés à poursuivre les échanges avec tous les États membres, dans le but de rapprocher nos points de vue et de trouver une issue au blocage qui nous paralyse depuis si longtemps. Nous croyons que la Conférence du désarmement doit tout simplement être à la pointe de l'effort en faveur du désarmement nucléaire.

Dans le contexte actuel, marqué par la mondialisation et par des événements d'une complexité sans précédent à l'échelle mondiale, il est impossible de surestimer la nécessité de prendre des mesures plus résolues pour parvenir à un désarmement nucléaire complet. C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous appuyons résolument votre proposition consistant à consacrer une séance plénière entière à cette question essentielle.

Les mesures de désarmement nucléaire prises actuellement, notamment le nouveau traité START conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et l'initiative unilatérale du Royaume-Uni de réduire ses armes nucléaires, ne sont qu'un modeste catalogue d'avancées importantes. De plus, il semble que ces mesures ne soient pas pleinement efficaces, car nous subissons toujours la menace de milliers d'ogives nucléaires. Le monde de l'après-guerre froide a montré que, faute de viser à éliminer les arsenaux nucléaires eux-mêmes, de telles initiatives ne nous permettront pas, à elles seules, de parvenir à un monde sans armes nucléaires.

L'incapacité de la communauté internationale à entretenir l'élan donné dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et les violations des moratoires sur les essais nucléaires ont démontré avec une acuité particulière qu'il était urgent que la Conférence du désarmement se remette au travail.

Notre calendrier pour 2013 offre un certain nombre d'occasions à ne pas laisser passer: une conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, à Oslo, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, à Genève, la convocation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire, à New York, ou encore le lancement du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. En dépit de certaines préoccupations, j'espère que ces événements contribueront à améliorer la qualité de nos échanges et à nous ménager un avenir plus sûr. De notre point de vue, leur succès dépend dans une large mesure de la bonne volonté et de la participation de l'ensemble des principaux acteurs concernés.

Nous avons, à maintes reprises et au sein de multiples instances, affirmé que la possession d'armes nucléaires comportait en elle-même la menace de leur prolifération ou de leur utilisation accidentelle ou délibérée. L'existence même d'armes de destruction massive est immorale et contraire au droit international humanitaire. Sur ce point, je dois ajouter que les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques des explosions expérimentales d'armes nucléaires réalisées à Semipalatinsk et sur d'autres polygones d'essai à travers le monde apportent la démonstration du fait que les séquelles de l'emploi d'une arme nucléaire sont incontrôlables dans le temps comme dans l'espace.

Ainsi, le Kazakhstan, pays qui, comme d'autres, a volontairement renoncé à son arsenal nucléaire et qui a fermé le polygone d'essais de Semipalatinsk, demeure un fervent défenseur du processus mondial tendant à réduire la menace nucléaire. Ma délégation s'est fixé pour tâche principale de promouvoir un cadre juridique qui grave dans le marbre notre engagement sans équivoque en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires.

De notre point de vue, il est primordial de faire sortir le processus de désarmement nucléaire mondial, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pierre angulaire, de son état de stagnation actuel.

Il est temps que les États parties au TNP exécutent sans conditions leurs obligations, incarnées par l'unité des trois piliers du Traité que sont le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Beaucoup de pays et de représentants de la société civile fustigent régulièrement le TNP pour diverses raisons. Nous restons néanmoins, pour notre part, attachés à la pleine application et au renforcement de ce traité. À cet égard, le Kazakhstan appelle les puissances nucléaires, qui s'étaient engagées à faire des efforts sincères pour éliminer leurs arsenaux nucléaires, en application de l'article VI du TNP, à prendre des mesures pratiques et efficaces dans ce domaine. Je rappelle également, à cet égard, l'importance de la mesure n° 5 du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui requiert des États dotés d'armes nucléaires qu'ils accélèrent les progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire et fassent rapport en 2014 au Comité préparatoire des initiatives qu'ils auront prises. Pourtant, le TNP n'a pas permis de limiter le nombre des États dotés d'armes nucléaires restant à l'écart de l'instrument. Nous devons corriger cette situation et élaborer, progressivement, un accord multilatéral ambitieux, efficace, transparent et universel sur le désarmement nucléaire. En attendant d'y parvenir, nous devons prêter une attention particulière aux mesures suivantes, sans limiter les possibilités de les étendre par la suite. Premièrement, conserver les moratoires existants sur les essais nucléaires et promouvoir activement la ratification aussi prompte que possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, particulièrement par les États visés à l'annexe 2 du Traité, mettre fin à la production d'armes nucléaires ou à leur modernisation, déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles de qualité militaire, et, objectif ultime, éliminer totalement toutes les matières fissiles de qualité militaire. Deuxièmement, réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité des États qui en sont

dotés, établir des lignes directrices tendant à interdire les investissements publics dans les entreprises engagées directement ou indirectement dans la production d'armes nucléaires ou de leurs vecteurs. Troisièmement, encourager l'établissement de zones régionales exemptes d'armes nucléaires selon qu'il conviendra, y compris en Asie centrale et au Moyen-Orient. Quatrièmement, intensifier les efforts multilatéraux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, engager un travail effectif sur une convention ou un ensemble d'accords sur les armes nucléaires, selon la proposition formulée par le Secrétaire général de l'ONU dans son plan en cinq points pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Dans ce contexte, je voudrais souligner que l'initiative du Kazakhstan d'élaborer une déclaration universelle dans le cadre des Nations Unies peut être un moyen de faciliter notre progression et l'adoption rapide d'une convention.

En conclusion, je saisis cette occasion de souligner que la Conférence internationale ayant pour thème «De l'interdiction des essais nucléaires à un monde exempt d'armes nucléaires», qui s'est déroulée en août dernier à Astana, marque une nouvelle façon de maintenir l'attention générale centrée sur la question du désarmement nucléaire. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les participants à cette conférence, qui était organisée par le Gouvernement kazakh et les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont appelé les chefs d'État, les gouvernements et les parlements à agir avec détermination en vue d'éliminer totalement les armes nucléaires et de promouvoir les efforts de non-prolifération.

Le projet ATOM, lancé à cette occasion, progresse régulièrement, et il a permis de recueillir des signatures d'une pétition réclamant l'interdiction des essais nucléaires. Cette pétition sera adressée aux gouvernements des États possesseurs d'armes nucléaires, de même qu'aux pays non encore parties au TICE ou au TNP. Je crois que le projet ATOM bénéficie du plein appui de l'auguste assemblée qui siège dans cette salle historique.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Kazakhstan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il nous a adressées au nom de l'Ambassadeur Tileuberdi. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, M. Amandeep Singh Gill.

M. Singh Gill (Inde) (*parle en anglais*): Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous donner cette occasion de contribuer au débat que la Conférence consacre aujourd'hui à la question du désarmement nucléaire. Ma délégation reviendra peut-être sur cette question primordiale lors de séances ultérieures. Pour l'Inde, la priorité absolue de la Conférence du désarmement a toujours été et demeure encore aujourd'hui le désarmement nucléaire. C'est une priorité que nous partageons avec les autres membres du Mouvement des pays non alignés et, ici à Genève, avec les membres du Groupe des 21. Plus de vingt ans après la fin de la guerre froide, et malgré un bouleversement complet de l'environnement politique et sécuritaire, nous ne sommes pas plus près d'ouvrir des négociations sur un désarmement nucléaire mondial selon un calendrier précis que nous ne l'étions en 1978, année au cours de laquelle l'Assemblée générale, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a défini le désarmement nucléaire comme objet principal du mandat de la Conférence du désarmement.

Nous savons que le désarmement nucléaire mondial marquera l'aboutissement d'un processus long et difficile, mais ce processus peut d'ores et déjà être amorcé par la Conférence du désarmement si un organe subsidiaire engage des consultations sur des mesures spécifiques précises susceptibles de recueillir le consensus et qui, nous l'espérons, nous permettront de définir un mandat de négociation tel que celui qui a été proposé par le Groupe des 21 dans le document CD/1571. L'Inde est convaincue que l'objectif du désarmement nucléaire pourra être atteint moyennant un processus échelonné reposant sur un engagement universel et sur un cadre multilatéral concerté qui soit mondial et non discriminatoire concerté. Tous les États possesseurs d'armes nucléaires doivent engager un

dialogue constructif pour établir la confiance et réduire la place de l'arme nucléaire dans les relations internationales et les doctrines de sécurité.

Le climat international actuel se caractérise par un appui accru à des mesures échelonnées conduisant à une délégitimisation des armes nucléaires. À cet égard, il serait judicieux d'envisager de prendre des mesures pour réduire le risque nucléaire lié à l'utilisation accidentelle ou non autorisée des armes nucléaires, renforcer les mécanismes de contrôle de l'utilisation de ces armes et réduire leur niveau d'alerte opérationnelle. Les résolutions proposées par l'Inde à la Première Commission ont exprimé certaines de ces idées et reçu l'appui d'un grand nombre d'États. Le document de travail CD/1816, que nous avons soumis à la Conférence du désarmement en 2007 et qui avait été élaboré dans l'esprit du plan d'action proposé par Rajiv Gandhi en 1988, suggérait également des mesures précises, notamment un accord global de non-recours en premier aux armes nucléaires et une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Dans le cadre du Groupe des 21 et du Mouvement des pays non alignés, l'Inde a appuyé la conclusion, en priorité, d'un instrument universel, sans conditions et juridiquement contraignant, établissant les garanties de sécurité à donner aux États non dotés d'armes nucléaires. La négociation d'un tel instrument à la Conférence du désarmement complétera les autres mesures prises pour réduire la place de l'arme nucléaire dans les doctrines de sécurité et améliorer le climat international dans le but de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects. Pour l'Inde, la notion de délégitimisation n'est pas une formule magique capable de faire disparaître les armes nucléaires instantanément. Elle est la traduction d'un processus − c'est bien là le mot concret − qui pourrait bien aider fortement la Conférence du désarmement à s'engager dans la voie conduisant à l'élimination complète des armes nucléaires (Global Zero).

En conclusion, je voudrais dire que nous sommes reconnaissants d'avoir eu l'occasion de partager brièvement avec vous la position de l'Inde concernant le désarmement nucléaire. Nous espérons que la Conférence du désarmement continuera à jouer le rôle qui est le sien dans les progrès du désarmement et, en particulier, du désarmement nucléaire. Nous savons qu'aucune instance ne jouit du droit exclusif d'examiner une question aussi importante que celle du désarmement nucléaire. En effet, le désarmement nucléaire est toujours inscrit à l'ordre du jour de la Commission du désarmement des Nations Unies et de l'Assemblée générale des Nations Unies, et aussi, maintenant, à celui d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Dans le même temps, nous devons nous rappeler que, si notre objectif est réellement de parvenir par la négociation à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de toutes les armes nucléaires, nos discussions devront aboutir à l'élaboration de propositions de négociation concrètes à la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration. Nous sommes arrivés au bout de la liste des orateurs inscrits. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*): La délégation algérienne n'avait pas prévu de faire une déclaration aujourd'hui, car elle a déjà exposé sa position concernant l'importance du désarmement nucléaire, tant au début de la session annuelle qu'au cours des années précédentes. Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est faire part en temps réel de nos impressions concernant les discussions qui ont eu lieu et les déclarations qui ont été prononcées par les délégations des États membres, notamment par ceux qui possèdent des armes nucléaires ou qui mènent une politique de dissuasion nucléaire.

Nous avons pu constater que toutes les délégations − ou du moins la plupart d'entre elles − attachaient une certaine importance à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 et voyaient dans ce processus un moyen efficace de renforcer le régime de non-prolifération. Dans ce contexte, nous tenons à dire que l'importance d'un système de sécurité ou d'un régime de désarmement ou de non-prolifération quel qu'il soit découle de sa solidité et de sa crédibilité, de sa capacité à assurer la sécurité de l'ensemble des États qui participent au processus. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui l'impression que les mesures prises et les succès remportés dans le contexte du désarmement nucléaire sont insuffisants et tardifs. Nous espérons que ces lacunes finiront par être comblées.

Le premier sujet dont nous devons parler à la Conférence du désarmement ou dans toute autre enceinte appropriée des Nations Unies est celui du désarmement nucléaire. Dans sa déclaration, la représentante du Royaume-Uni a évoqué les dangers que les arsenaux nucléaires existants continuaient de présenter. Dans ce contexte, nous tenons à affirmer que, tant que la Conférence du désarmement ne sera pas sortie de l'impasse, nous devrons tous nous mettre d'accord sur un sujet qui nous concerne tous et sur les dangers que nous devons combattre. De notre point de vue, la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 consacrée au désarmement nous a tracé une feuille de route. La première des questions à traiter est celle du désarmement. La Charte des Nations Unies définit par ailleurs les éléments du travail collectif que nous devons accomplir dans le contexte de la Conférence du désarmement et des Nations Unies en général. Nous ne croyons pas que le principe de légitime défense soit un principe absolu. Il existe aussi d'autres principes, inscrits dans le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit international pénal, qui définissent les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime de génocide. Ainsi, le droit de légitime défense ne peut être appliqué s'il implique un franchissement de ces différentes lignes rouges, qui ont été tracées par la communauté internationale.

Une délégation algérienne participe à la conférence d'Oslo, car nous sommes convaincus que la première mesure à prendre pour parvenir au désarmement nucléaire consiste à délégitimer ces armes, et ce sera le cas tant que seront avancés des arguments à l'appui de la possession d'armes nucléaires pour des motifs liés à la légitime défense ou à la défense d'intérêts vitaux. De notre point de vue, il sera impossible de progresser de façon tangible dans ce domaine. Nous estimons, à cet égard, que la conférence d'Oslo a une importance symbolique particulière, car elle offre, peut-être pour la première fois depuis des années, une occasion pour les États non dotés d'armes nucléaires ou, à tout le moins, ceux qui, en théorie, ne sont pas censés en posséder, de se réunir pour faire part de leur position en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Nous espérons que la communauté internationale reconnaîtra l'importance primordiale de cette conférence et de son document final, car il y va de l'autorité du régime de non-prolifération.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et salue l'initiative qu'il a prise de réagir aux déclarations prononcées aujourd'hui à la Conférence du désarmement. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, tout d'abord, la délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à vous rendre hommage pour l'excellent travail que vous accomplissez à la tête de la Conférence du désarmement. Nous saisissons cette occasion de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice de Cuba, de retour à Genève après sa nomination à la haute fonction de représentante permanente de son pays. Nous lui souhaitons le plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Ma délégation a demandé la parole pour commenter les déclarations faites par certains intervenants au cours de nos débats de ce matin. Pour nous, le désarmement nucléaire est la priorité absolue. Il est l'unique solution au problème de la prolifération nucléaire posé par l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes par certains États. Les pays qui insistent tant sur la non-prolifération ont pour arrière-pensée la perpétuation d'un *statu quo* caractérisé par la concentration des armes nucléaires aux mains d'une poignée d'États et le rabaissement des États qui en sont dépourvus au second rang ou au statut de subordonnés.

La République populaire démocratique de Corée a, conjointement avec les membres du Mouvement des pays non alignés et avec les États membres du Groupe des 21, placé le désarmement nucléaire au rang de question fondamentale pour la paix et la sécurité du monde, et elle est résolue à continuer de lui accorder la priorité absolue.

Le désarmement nucléaire doit tendre à l'élimination complète des armes nucléaires, et les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter pleinement leurs obligations en matière de désarmement. Par exemple, la réduction partielle des armes nucléaires et l'octroi de garanties de sécurité sous conditions seraient considérés comme une insulte à l'égard des États non dotés d'armes nucléaires et ne feraient qu'exacerber la méfiance réciproque. Un désarmement nucléaire complet et total, c'est-à-dire l'octroi par les États dotés d'armes nucléaires de garanties de sécurité négatives, le retrait des armes nucléaires déployées à l'étranger et l'élimination totale des arsenaux nucléaires, répondrait aux attentes de la communauté internationale s'agissant du respect des obligations en matière de désarmement.

Le principal obstacle à une paix et à une sécurité durables dans la péninsule coréenne est la politique hostile menée par les États-Unis vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée. Les racines historiques de cette politique sont profondes. Pourtant, certains pays considèrent à tort que l'hostilité des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée s'explique par la question nucléaire. En réalité, c'est cette hostilité qui est à l'origine d'une question nucléaire dans la péninsule coréenne. Longtemps avant l'apparition de la question nucléaire, les États-Unis considéraient la République populaire démocratique de Corée comme un ennemi et refusaient de reconnaître sa souveraineté. Des mécanismes juridiques et institutionnels ont été mis en place contre la République populaire démocratique de Corée, des attaques militaires ont été perpétrées et des menaces nucléaires ont été proférées ouvertement pour détruire l'idéologie et le système mis en place par la République populaire démocratique de Corée, cependant les sanctions économiques et les pressions internationales visant à isoler et étouffer la République populaire démocratique de Corée ne connaissent aucun répit. La République populaire démocratique de Corée a opté pour une politique de dissuasion nucléaire, car elle était dans l'obligation de contrecarrer les tentatives entreprises par les États-Unis pour l'éliminer.

La République populaire démocratique de Corée aspire plus que quiconque à une paix durable, mais jamais elle ne mendiera la paix au prix de sa souveraineté et de sa dignité nationale. Face à des menaces nucléaires particulièrement graves de la part des États-Unis, la République populaire démocratique de Corée oppose sa propre force de dissuasion nucléaire, laquelle lui sert non seulement à sauvegarder sa souveraineté, mais aussi à garantir efficacement son développement économique et l'amélioration du niveau de vie de sa population.

Ma délégation saisit cette occasion de dire un mot à l'UE, qui s'est rendue coupable d'une grave provocation à son égard au cours de nos discussions d'aujourd'hui. Si l'UE souhaite qu'une solution véritable soit apportée à la situation de la péninsule coréenne, elle doit commencer par demander aux États-Unis, au premier chef, de mettre fin à leurs pratiques hostiles envers la République populaire démocratique de Corée, avant de parler

des mesures fermes de légitime défense mises en place par celle-ci. L'UE ne doit pas oublier que la République populaire démocratique de Corée est prête à prendre successivement les mesures les plus énergiques qui soient pour défendre sa souveraineté, sa dignité et ses droits vitaux.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. La représentante du Mexique, M^me^ Ramírez Valenzuela, demande la parole.

M^me^ Ramírez Valenzuela (Mexique) (*parle en espagnol*): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous remercier des efforts que vous déployez en votre qualité de Présidente de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches.

Ma délégation souhaite souligner que, malgré tout l'intérêt qu'ils présentent, de tels échanges de vue ne sont que des délibérations et pas des négociations. Comme l'ont dit d'autres délégations, ces discussions ne nous dispensent pas d'adopter un programme de travail, ce qui pose la question de savoir si, en passant autant de temps sur ces discussions, la Conférence du désarmement n'est pas privée de la possibilité de commencer les négociations proprement dites.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie la représentante du Mexique de sa déclaration, de ses observations et de ses paroles aimables. Pour ma part, je répondrai tantôt au dernier point.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne au représentant de la République de Corée.

M. Park Young-hyo (République de Corée) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, ma délégation appelle votre attention sur les résolutions 1718, 1874 et 2087 du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que sur le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et sur les nombreuses résolutions adoptées par l'AIEA sur des questions concernant la République populaire démocratique de Corée. Dans le document final de la Conférence d'examen du TNP, les États parties ont clairement affirmé que la République populaire démocratique de Corée devait respecter les engagements pris dans le cadre de la déclaration conjointe adoptée en 2005 à l'issue des pourparlers à six, ainsi que les obligations découlant des résolutions dans lesquelles le Conseil de sécurité de l'ONU lui demandait instamment de renoncer de façon complète, vérifiable et irréversible à toutes ses armes nucléaires et aux programmes d'armement nucléaire existants.

Alors que la communauté internationale fait aujourd'hui des efforts en faveur du désarmement nucléaire, la République populaire démocratique de Corée agit dans le sens contraire en procédant à des essais nucléaires répétés. Ma délégation demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à mettre au point des armes nucléaires et de s'associer aux efforts faits par la communauté internationale pour atteindre l'objectif affirme et partagé d'un monde sans armes nucléaires. Elle a déjà, à plusieurs reprises, exposé ici sans ambiguïté la politique menée par la République de Corée pour assurer la sécurité dans la péninsule coréenne. Je ne vous ferai donc pas perdre davantage de votre temps dans votre précieux travail et dans la conduite de ces discussions constructives consacrées au désarmement nucléaire.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le Conseiller Park, représentant de la République de Corée, de sa déclaration, et je lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions à la Conférence du désarmement.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je la donne au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Puisque la délégation sud-coréenne vient une nouvelle fois de nous provoquer, ma délégation souhaite lui dire une nouvelle fois quelques mots.

La menace nucléaire dont la Corée du Sud parle sans arrêt n'est rien d'autre qu'un sophisme destiné à couvrir le stratagème qu'elle a élaboré avec la complicité de son maître dans le but de lancer une guerre nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée. Avec les États-Unis, la Corée du Sud est en ce moment très occupée à mettre en scène des manœuvres militaires conjointes dirigées contre la République populaire démocratique de Corée. Les manœuvres conjointes en cours constituent une dangereuse provocation destinée à lancer une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée. Devant la brutalité de cette réalité, l'opinion nationale et international, en juge impartial, voit parfaitement qui est le véritable criminel et d'où vient la menace qui pèse sur la péninsule coréenne. La Corée du Sud ferait mieux de se dire que les mises en garde de la République populaire démocratique de Corée ne sont en aucune façon des paroles en l'air, et la délégation sud-coréenne serait bien avisée de ne plus se livrer à de basses provocations dans cette salle, dans ce lieu. La Corée du Sud sait pertinemment que cette instance ne doit pas être le théâtre d'un affrontement entre le Nord et le Sud de la Corée.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M^me^ Joanne Adamson.

M^me^ Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Je vous prie de m'excuser de prendre de nouveau la parole aujourd'hui. J'ai déjà pris beaucoup de votre temps tout à l'heure. J'aimerais simplement m'en remettre à chacun pour que nous évitions de recourir à un langage menaçant ou de parler de menaces dans cette salle. Vous nous avez déjà rappelé, je crois, qu'il convenait que nous nous en tenions à une attitude plus respectueuse et courtoise les uns envers les autres. Il me semble que le langage parfois employé ici n'apporte rien de bon à la promotion de la paix et de la sécurité, et j'irais même jusqu'à affirmer que c'est tout le contraire. J'en appelle donc, par votre intermédiaire, Madame la Présidente, à toutes les délégations pour qu'elles renoncent à de tels procédés. Il y a d'autres façons de se parler, et je crois que nous devrions adopter un état d'esprit plus constructif.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice Adamson de ses remarques particulièrement bienvenues, que j'appuie sans la moindre hésitation.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Je ne vais pas m'essayer à faire un résumé complet du débat riche et nuancé que nous venons d'avoir sur le désarmement nucléaire. Beaucoup de choses ont été dites dans les déclarations d'aujourd'hui, qui appellent une réflexion très sérieuse. Il s'en dégage néanmoins deux principaux points, à mon sens: premièrement, le désarmement nucléaire reste la priorité absolue du désarmement et de la non-prolifération, et chacun attend de la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, qu'elle joue le rôle qui lui incombe en ce domaine. Deuxièmement, il a été question de deux approches du désarmement nucléaire: une approche échelonnée et pragmatique, et une approche plus globale, ou de principe, dont l'aboutissement ou l'incarnation serait une convention sur les armes nucléaires. Nous avons également entendu dire que, pour certaines délégations, ces deux approches pouvaient éventuellement être réunies moyennant un engagement universel contraignant de parvenir au désarmement nucléaire et un cadre multilatéral concerté.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à mes commentaires.

J'informe les délégations que notre prochaine séance plénière, prévue pour le 12 mars, sera consacrée au thème d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, c'est-à-dire à une autre question centrale en discussion à la Conférence. Le choix de ce thème ne limite en rien le droit de chaque délégation de traiter d'autres sujets si elles le souhaitent, comme le prévoit le règlement intérieur.

S'agissant de la remarque de la représentante du Mexique, j'ai déjà eu l'occasion de dire − et je le rappelle − que les discussions prévues ne préjugeaient pas de tous efforts entrepris dans le but d'établir un programme de travail ou, a fortiori, de permettre à la Conférence du désarmement d'exercer à nouveau son mandat de négociation. Par ailleurs, j'informe les délégations que la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté a demandé à pouvoir s'exprimer en séance plénière à l'occasion de la Journée internationale de la femme, comme c'est l'habitude depuis plusieurs années. La ligue a précisé qu'elle souhaitait s'exprimer lors de la séance plénière du 12 mars.

Je crois savoir que le secrétariat a une annonce à faire.

M. Fung (Secrétaire de la Conférence) (*parle en anglais*): Comme chaque année, le secrétariat commence le travail de mise à jour du «livre jaune», qui contient la liste complète des délégations accréditées à la Conférence du désarmement, avec les noms, adresses et numéros de téléphone de leurs membres. À cet égard, nous prions toutes les délégations, notamment celles qui ont des modifications à signaler, de bien vouloir transmettre au secrétariat des notes verbales précisant ces modifications.

La Présidente (*parle en anglais*): Je remercie le secrétariat de sa communication. Si aucune délégation ne souhaite prendre la parole, je lève la séance.

La séance est levée à 12 h 40.